



Le Groupe  
**Jean Coutu**  
(PJC) inc.

Rapport annuel  
2012



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE AUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>4</b>
<b>PROFIL DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>12</b>
EXERCICE FINANCIER.....	12
NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE .....	12
DÉFINITIONS .....	12
PERFORMANCE GLOBALE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2011 .....	13
INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012, 2011 ET 2010.....	15
RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....	17
INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC .....	19
INFORMATIONS SUR RITE AID.....	20
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	23
INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN.....	27
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	28
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES .....	28
MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES .....	30
RISQUES ET INCERTITUDES .....	32
RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	35
CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	36
STRATÉGIES ET PERSPECTIVES .....	36
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES .....	36
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS</b> .....	<b>38</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b> .....	<b>39</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT .....	40
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	41
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	42
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	43
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	44
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>115</b>

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coudu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coudu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et de la performance financière devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011.

Le Groupe Jean Coudu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. La Société exploite un réseau de 399 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coudu, PJC Clinique, PJC Jean Coudu Santé et PJC Jean Coudu Santé Beauté qui emploie près de 19 000 personnes. De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coudu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Société détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte approximativement 4 700 établissements situés dans 31 États et dans le District de Columbia.

# MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

## Résultats du 4<sup>e</sup> trimestre et annuels

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice financier terminés le 3 mars 2012.

Tous les chiffres figurant dans le présent rapport sont en dollars canadiens et présentés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Dans le cadre de la préparation de ses informations comparatives de l'exercice financier 2011 selon les IFRS, la Société a ajusté les montants antérieurement présentés dans les états financiers préparés conformément aux PCGR du Canada.

Les produits ont augmenté de 11,7 % et s'établissaient à 737,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à 659,8 millions de dollars au cours de la période équivalente de l'exercice financier 2011. Au cours de l'exercice financier 2012, les produits s'élevaient à 2,733 milliards de dollars alors qu'ils s'élevaient à 2,613 milliards de dollars au cours de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 4,6 %.

Le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») atteignait 83,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à 74,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,3 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 de même qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2012, le ROAA, en pourcentage des produits, s'élevait à 11,4 % comparativement à 11,1 % au cours de l'exercice financier 2011.

Le résultat net du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 s'élevait à 62,0 millions de dollars (0,28 \$ par action) comparativement à 46,5 millions de dollars (0,20 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. Le résultat net de l'exercice financier 2012 s'élevait à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) comparativement à 182,6 millions de dollars (0,78 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2011. L'augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle de la Société et au gain à la vente de 17 574 100 actions de Rite Aid pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions ainsi que par le renversement de provisions fiscales d'un montant de 8,1 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 4,9 % pour des périodes comparables alors que celles réalisées sur une base d'établissements et de périodes comparables augmentaient de 4,2 %. Au cours de l'exercice financier 2012, les ventes au détail réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 3,8 % pour des périodes comparables alors que celles réalisées sur une base d'établissement et de périodes comparables augmentaient de 2,3 % comparativement à l'exercice financier 2011.

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, déduction faite de l'élimination des transactions intersectorielles, atteignaient 41,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012 comparativement à 37,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé atteignait 17,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012 comparativement à 14,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011. Pour l'exercice financier 2012, les ventes brutes de médicaments Pro Doc, déduction faite de l'élimination des transactions intersectorielles, atteignaient 148,3 millions de dollars comparativement à 144,3 millions de dollars pour la même période de l'exercice financier 2011. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé atteignait 58,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2012 comparativement à 53,0 millions de dollars pour la même période de l'exercice financier 2011.

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 17 avril 2012 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 de ses 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars sera enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

« Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2012 témoignent de l'excellente performance de notre organisation. Nous avons poursuivi avec succès la mise en œuvre de notre plan d'affaires nous permettant ainsi d'afficher une solide croissance du résultat net en dépit de la réduction du prix des médicaments génériques » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous mettrons tous les efforts requis afin de poursuivre notre croissance. Nous continuerons à assurer l'évolution de notre offre et nous implanterons des stratégies commerciales efficaces afin de contribuer à l'augmentation des ventes au détail du réseau PJC ».

Au 3 mars 2012, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 399 établissements.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action. Ce dividende sera versé le 1<sup>er</sup> juin 2012 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 18 mai 2012.

Le 2 mai 2012, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique, mais notre intégration dans les médicaments génériques avec Pro Doc aura un effet positif sur les marges consolidées.

Sincères salutations,

*/s/ François J. Coutu*

François J. Coutu  
Président et chef de la direction

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques. La Société détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis qui compte environ 4 700 établissements situés dans 31 états et dans le district de Columbia.

### NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

### NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

### Profil du réseau d'établissements franchisés

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 399 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 93% de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements franchisés PJC, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 79,4 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2012, soit en moyenne 3 815 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 11,1 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de 2 925 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces produits fort

populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 72 PJC.

### **Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré**

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 3 mars 2012 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 315 \$ pour cette période malgré une augmentation de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec au cours de l'exercice financier 2012.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 11,8 millions de dollars en moyenne, ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

## **INITIATIVES STRATÉGIQUES**

### **Expansion et modernisation du réseau**

Au cours de l'exercice financier 2012, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 20 établissements franchisés PJC dont 9 étaient des relocalisations. De plus, 28 établissements franchisés PJC ont fait l'objet de rénovations ou d'agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

### **Publicité, commandite et site Internet**

Plusieurs promotions ont été mises de l'avant au cours de l'exercice financier 2012 et un certain nombre d'entre elles ont été soutenues par des publicités télévisées et un programme d'étalage en magasin. Nous avons également maintenu une présence publicitaire auprès des postes de radio locaux.

Afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied notre tournée estivale: le Fabuleux Cirque Jean Coutu. L'équipe a effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale au cours desquelles elle a offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs, le tout dans une atmosphère festive.

Nous avons poursuivi le développement de notre site Internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle de même que des promotions et des services exclusifs. De plus, au cours de l'exercice financier 2012, nous avons lancé un nouveau service à même notre application iPhone, soit la possibilité de faire imprimer des photos à partir d'un téléphone intelligent. Conçue pour les plateformes iPhone, iPod Touch et iPad, la fonction *Boutique Photo Jean Coutu* permet à l'utilisateur d'explorer un tout nouveau monde photographique, une première au Canada dans le marché de la pharmacie.

### **Ressources humaines**

La Société et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

La Société procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; ainsi, plus de la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources humaines. La formation professionnelle, la satisfaction au travail, le développement ainsi que la rétention des employés sont des éléments cruciaux de notre programme.

Par ailleurs, au cours de l'année, la Société a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun des établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi acquérir ou rafraîchir, selon le cas, leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis.

De plus, la Société entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants et les pharmaciens étrangers inscrits au Programme de qualification en pharmacie, des possibilités de carrière dans les pharmacies affiliées Jean Coutu et en leur offrant un soutien financier.

### **Commerce de détail le plus admiré au Québec**

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé troisième au titre d'entreprise la plus admirée du Québec et premier à titre de commerce de détail selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans les secteurs de la pharmacie et du commerce de détail en général. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

### **Engagement social**

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1%) des bénéfices avant impôts du Groupe Jean Coutu.

En plus des sommes octroyées à divers organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Groupe Jean Coutu et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu mettent parfois le réseau d'établissements franchisés à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs afin d'amasser des fonds. Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les établissements franchisés PJC sont présents.

### **Services pharmaceutiques**

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à positionner les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre d'atteindre cet objectif. Notamment, les trousse d'information sur le diabète, sur l'arthrite et les trousse du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui visent à encourager nos clients à cesser de fumer, sont distribuées en exclusivité dans tous les établissements franchisés PJC depuis quelques années et sont toujours aussi populaires auprès des clients.

Au cours de l'exercice financier 2012, le programme Tension Attention a fait l'objet d'une vaste campagne promotionnelle à travers le réseau d'établissements franchisés Jean Coutu. Ce programme permet aux patients atteints d'hypertension artérielle, ou à risque d'en être atteints, d'effectuer des mesures de leur tension artérielle en pharmacie et de les enregistrer sur une carte à puce personnalisée. Le Carnet Santé PJC a également fait l'objet d'une relance auprès de la clientèle afin de lui faire connaître les avantages de cet outil qui contient un

résumé de toutes les prescriptions inscrites au dossier-patient. Tout comme la carte Tension Attention, le Carnet Santé PJC s'avère des plus utiles lorsque vient le moment de consulter un professionnel de la santé.

Une de nos principales stratégies réside dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux améliorations que nous apportons à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous permettons aux pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller puisque cet outil leur permet, entre autres, d'avoir accès à de l'information personnalisée sur nos clients et de les aider à mieux comprendre et respecter leurs ordonnances.

Une nouvelle amélioration a été récemment introduite à ce logiciel, permettant aux pharmaciens de documenter chacune de leurs interventions auprès de leurs clients et d'inscrire les suivis requis aux dossiers. Ces informations sont accessibles à toute l'équipe de pharmaciens qui se relaient ainsi afin d'assurer le bon déroulement de la thérapie médicamenteuse. Ces services personnalisés favorisent le climat de confiance entre les patients et les pharmaciens et fidélisent davantage la clientèle au réseau Jean Coutu.

### **Programme de récompense AIR MILES<sup>md</sup>**

Le Programme de récompense AIR MILES est le plus important programme de fidélité par coalition au Canada avec plus de 10 millions de foyers actifs, représentant environ les deux tiers de tous les ménages canadiens. On le retrouve dans les établissements PJC franchisés du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'informations sur nos clients et leurs habitudes d'achats. Cet outil marketing stratégique nous permet de nous différencier grâce à des initiatives ciblées et d'adapter nos stratégies de mise en marché, de merchandising et de marketing en fonction des comportements réels et uniques de nos clients.

### **Cosmétiques**

Le réseau Jean Coutu est le leader du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques, des marques populaires aux marques de prestige, une sélection complète de produits de soins dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques. Une gamme variée de produits de maquillage et de fragrances est également offerte de même que plusieurs produits exclusifs. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2012, 5 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 122 au 3 mars 2012.

### **Service photo**

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et facilement accessibles telles que les kiosques libre service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. Par ailleurs, des logiciels de création sont disponibles sur notre site internet pour la réalisation de différents produits d'imprimerie tels que des livres photos, des calendriers, des cartes de souhait, etc. Deux nouveaux services se sont

récemment ajoutés : l'impression sur toile (canevas) et le laminage. Au cours de l'exercice financier 2012, le réseau Jean Coutu a continué d'augmenter ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

### **Programmes de marques privées et exclusives**

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année, particulièrement dans les secteurs de la santé, de la beauté, des médicaments en vente libre et de la confiserie.

Au cours de l'exercice financier 2012, nous avons introduit plus de 65 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle. D'ailleurs, les emballages de notre gamme de biscuits importés d'Europe ont été finalistes dans le cadre des Grands Prix Gala 2012, un concours qui a pour mission de récompenser des entreprises pour leurs efforts en termes de design graphique et de conditionnement d'emballage.

Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les offres spéciales et les promotions afin d'augmenter le taux de pénétration de nos marques privées et exclusives et générer ainsi une croissance des ventes appréciable.

### **Pro Doc – fabricant de médicaments génériques**

Au mois de décembre 2007, nous avons entrepris de nous diversifier en faisant l'acquisition de l'entreprise Pro Doc, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

Pro Doc détient un portfolio d'environ 130 molécules génériques et 270 produits différents.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous la marque de commerce « *Pro Doc* ».

Pro Doc est l'un des trois plus importants fabricants de médicaments génériques au Québec et est l'un des rares fournisseurs à offrir plus de 80 % des 100 molécules génériques les plus vendues sur le marché québécois.

### **NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2013**

*Ce paragraphe contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Bien que nous soyons d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, nous ne pouvons garantir qu'elles s'avèreront exactes.*

Au cours de l'exercice financier 2013, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous tenterons d'augmenter nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation de notre personnel sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, ce qui devrait également contribuer à augmenter les ventes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2013, nous prévoyons ouvrir 14 nouveaux établissements franchisés PJC, en relocaliser 4 autres et compléter 21 projets de rénovations et d'agrandissement. Nous prévoyons également inaugurer une Boutique Passion Beauté.

Finalement, nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et à capitaliser sur notre programme de récompenses instantanées AIR MILES<sup>md</sup> pour fidéliser davantage notre clientèle. Nous favoriserons la mise sur pied de nouvelles promotions afin d'optimiser le potentiel de ce programme et accroître les ventes du réseau.

## **INVESTISSEMENT DANS RITE AID CORPORATION**

Le 4 juin 2007, la Société concluait avec Rite Aid la vente de son réseau américain comprenant 1 854 établissements corporatifs en échange d'une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars américains et de 250 millions d'actions ordinaires de Rite Aid.

Au cours de l'exercice financier 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), la Société a donc réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Société n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel. La Société détient une participation dans les capitaux propres de Rite Aid. Les lecteurs qui désirent avoir plus d'informations sur le placement dans Rite Aid peuvent consulter les notes 14 et 34 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société.

Les lecteurs peuvent également consulter les documents de divulgation publique de Rite Aid s'ils désirent avoir plus d'information sur les composantes de leur stratégie d'affaires. En plus de l'information contenue aux documents de divulgation publique de Rite Aid, les lecteurs peuvent aussi consulter leur site Web à l'adresse [www.riteaid.com](http://www.riteaid.com).

# RAPPORT DE GESTION

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et de la performance financière devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. La Société exploite un réseau de 399 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie près de 19 000 personnes. De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Société détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte approximativement 4 700 établissements situés dans 31 États et dans le District de Columbia.

## EXERCICE FINANCIER

Le calendrier des fins de périodes de la Société est basé sur le calendrier de marchandisage 4-5-4 de la National Retail Federation aux États-Unis. Par conséquent, l'exercice de la Société comprend habituellement 52 semaines mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice terminé le 3 mars 2012 comprenait 53 semaines et l'exercice terminé le 26 février 2011 comprenait 52 semaines. Le trimestre terminé le 3 mars 2012 comprenait 14 semaines comparativement à 13 semaines pour le trimestre terminé le 26 février 2011.

## NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Pour tous les exercices jusqu'à celui terminé le 26 février 2011 inclusivement, la Société a préparé ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »). En raison du remplacement des PCGR du Canada par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 sont les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a adopté les IFRS conformément à IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS 1 »), tel que décrit à la note 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société. Les chiffres comparatifs ont donc été retraités pour tenir compte des IFRS.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## DÉFINITIONS

### Information sectorielle

La Société compte trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid, une entreprise associée qui opère aux États-Unis. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc, un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. La Société compte deux secteurs géographiques qui correspondent respectivement au franchisage et aux médicaments génériques pour le Canada et au placement dans Rite Aid pour les États-Unis.

## Produits — Franchisage

Les produits sont composés des ventes ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, la plupart par l'intermédiaire de nos centres de distribution, représentent la majeure partie de nos produits. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans nos produits. Par contre, toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a une incidence directe sur nos produits puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de nos centres de distribution.

Les autres produits proviennent de redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, de revenus de location et de revenus pour certains services rendus aux franchisés.

## Produits — Médicaments génériques

Les produits sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

## Quote-part du résultat dans une entreprise associée — Rite Aid

La Société détient une participation dans les capitaux propres de Rite Aid. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence, méthode selon laquelle la Société enregistre sa quote-part du résultat de Rite Aid.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux IFRS, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable de son placement, puisque la Société n'a pas fourni de garantie à l'égard des obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

## PERFORMANCE GLOBALE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2011

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »). La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Pour les exercices financiers 2012 et 2011, aucune quote-part des résultats de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société. Toutefois, un gain sur dispositions de placement dans l'entreprise associée Rite Aid a été constaté au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012. Le placement dans la société associée Rite Aid est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence, tel que décrit à la note 14 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société. Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2011

(en millions de dollars)	Exercice financier	
	2012 53 semaines	2011 52 semaines
	\$	\$
<b>Produits</b> <sup>(1)</sup>		
Franchisage	2 729,0	2 606,0
Médicaments génériques	124,0	124,5
Ventes inter-secteurs	(119,9)	(117,7)
	<b>2 733,1</b>	<b>2 612,8</b>
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>		
Franchisage	252,7	237,5
Médicaments génériques	58,1	60,1
Éliminations inter-secteurs	0,4	(7,1)
	<b>311,2</b>	<b>290,5</b>

<sup>(1)</sup> Les produits incluent les ventes et les autres produits.

### **Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments**

Le Conseil du médicament du Québec a publié un avis adressé aux fabricants de médicaments génériques concernant les mesures de transition à l'égard du respect du meilleur prix au Canada établies dans le contexte de la baisse du prix des médicaments génériques décrétée en Ontario. Cet avis énonçait les mesures de transition futures pour faciliter l'adaptation des fabricants à ce nouvel environnement réglementaire, lesquelles se résument comme suit :

- Du 19 avril 2011 au 19 avril 2012, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, était égal ou inférieur à 30 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettait que le prix du produit générique puisse atteindre 30 % du prix de l'innovateur.
- Depuis le 20 avril 2012, le prix du produit générique ne peut être supérieur à tout prix de vente consenti aux autres programmes provinciaux d'assurance de médicaments.

Aussi, le Règlement modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien a été adopté le 23 mars 2011 par le décret 280-2011 du gouvernement du Québec abaissant le taux maximal de l'allocation professionnelle autorisée, passant de 16,5 % de la valeur totale des ventes de médicaments génériques par le fabricant d'avril 2011 à avril 2012, à 15 % depuis le 1er avril 2012.

Le 28 février 2011, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), successeur du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) depuis le 19 janvier 2011, a publié un avis adressé aux grossistes de médicaments concernant l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux de modifier les dispositions réglementaires encadrant la marge des grossistes. Conformément à cet avis, le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments a été adopté le 7 mars 2011 par l'arrêté 2011-006 du ministre de la Santé et des Services sociaux, augmentait le taux maximal de la marge de grossiste en médicaments à 6,25 % du prix de vente garanti du fabricant en rapport avec le format acheté en avril 2011 et à 6,5 % en avril 2012.

### **Produits**

Les produits de franchisage atteignaient 2,729 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 comparativement à 2,606 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011, soit une augmentation de 4,7 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012, à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec.

Les produits de Pro Doc provenant de la vente de ses médicaments génériques atteignaient 124,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 comparativement à 124,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011. L'augmentation des achats de médicaments génériques par les pharmaciens du Québec a, en grande partie, compensé l'impact déflationniste sur les revenus des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec, résultant en une légère diminution des produits de Pro Doc.

### **ROAA**

Le ROAA des activités de franchisage affichait une hausse de 15,2 million de dollars et atteignait 252,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 alors qu'il s'élevait à 237,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Cette hausse est principalement attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 ainsi qu'à une solide performance opérationnelle.

Le ROAA de Pro Doc provenant des activités de la vente de ses médicaments génériques déduction faite de l'élimination des transactions intersectorielles affichait une hausse de 5,5 millions de dollars et atteignait 58,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 alors qu'il s'élevait à 53,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012, à une solide performance opérationnelle et à l'augmentation des achats de médicaments génériques par les pharmaciens du Québec.

## INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2012, 2011 ET 2010

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats consolidés des opérations pour les exercices financiers terminés les 3 mars 2012, 26 février 2011 et 27 février 2010.

	IFRS		PCGR du Canada
	Exercice financier		
	2012 53 semaines	2011 <sup>(1)</sup> 52 semaines	2010 <sup>(2)</sup> 52 semaines
<i>(en millions de dollars, sauf les données par action)</i>			
	\$	\$	\$
<b>Ventes</b>	<b>2 463,2</b>	2 348,7	2 298,4
<b>Autres produits</b>	<b>269,9</b>	264,1	244,7
<b>Produits<sup>(3)</sup></b>	<b>2 733,1</b>	2 612,8	2 543,1
<b>Marge brute</b>	<b>278,9</b>	257,1	229,5
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>	<b>311,2</b>	290,5	268,8
<b>Frais (revenus) financiers</b>	<b>1,0</b>	1,1	(4,2)
<b>Gain sur disposition et quote-part de la perte dans l'entreprise associée Rite Aid</b>	<b>22,0</b>	-	(55,2)
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>71,8</b>	77,9	74,9
<b>Résultat net</b>	<b>230,0</b>	182,6	112,6
<b>Par action de base et dilué</b>	<b>1,03</b>	0,78	0,48
<b>Dividende en espèce par action</b>	<b>0,24</b>	0,22	0,18
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 072,8</b>	1 059,7	984,9
<b>Dette à long terme<sup>(4)</sup></b>	<b>149,9</b>	184,8	199,9

<sup>(1)</sup> Dans le cadre de la préparation de ses informations comparatives de l'exercice financier 2011 selon les IFRS, la Société a ajusté les montants antérieurement présentés dans les états financiers préparés conformément aux PCGR du Canada. Les lecteurs sont invités à consulter la note 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur la transition vers les IFRS.

<sup>(2)</sup> Le résultat opérationnel avant amortissements n'était pas une mesure de rendement reconnue par les PCGR du Canada. De plus, les autres produits incluaient l'amortissement des frais de développement de la bannière.

<sup>(3)</sup> Les produits incluent les ventes et les autres produits.

<sup>(4)</sup> La dette à long terme comprend la portion échéant à court terme.

## COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 3 MARS 2012, 26 FÉVRIER 2011 ET 27 FÉVRIER 2010

Les lecteurs sont invités à consulter la section « Performance globale pour les exercices financiers 2012 et 2011 » du présent rapport de gestion afin d'obtenir plus d'informations sur les modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments.

### Produits

Les ventes atteignaient 2,463 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 comparativement à 2,349 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011, soit une augmentation de 4,9 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012, à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les produits, de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2011, les ventes avaient augmenté de 50,3 millions de dollars et atteignaient 2,349 milliards de dollars comparativement à 2,298 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2010. Cette augmentation était attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC. De plus, la prudence des consommateurs face à la grippe A(H1N1) avait contribué à la hausse des ventes de médicaments en vente libre.

Les autres produits s'établissaient à 269,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 comparativement à 264,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 ainsi qu'à l'augmentation des loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC. Les autres produits avaient augmenté de 7,9 % au cours de l'exercice financier 2011 par rapport à l'exercice financier 2010. Cette hausse est attribuable, d'une part, au fait que la charge d'amortissement des actifs incorporels de 12,7 millions de dollars pour l'exercice financier 2010 était présentée contre les autres produits en vertu des PCGR du Canada alors que cette charge est présentée avec la charge d'amortissement en vertu des IFRS. N'eut été de ce reclassement, l'augmentation des autres produits en 2011 n'aurait été que de 2,6 % et s'expliquerait par l'augmentation des revenus de loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

### **Marge brute**

La marge brute de l'exercice financier 2012 s'élevait à 278,9 millions de dollars comparativement à 257,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011, soit une augmentation de 8,5 %. La marge brute avait augmenté de 27,6 millions de dollars ou 12,0 % au cours de l'exercice financier 2011 par rapport à l'exercice financier 2010. Pour l'exercice financier 2012, la marge bénéficiaire brute calculée sur les ventes était de 11,3 % comparativement à 10,9 % au cours de l'exercice financier 2011 et à 10,0 % au cours de l'exercice financier 2010. Ces augmentations de la marge bénéficiaire brute sont principalement attribuables à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations de Pro Doc et ce en dépit des réductions des prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec.

### **ROAA**

Le ROAA affichait une augmentation de 20,7 millions de dollars et atteignait 311,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 alors qu'il s'élevait à 290,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 ainsi qu'à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc ltée, et ce en dépit des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,4 % au cours de l'exercice financier 2012 comparativement à 11,1 % au cours de l'exercice financier 2011.

Au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011, le ROAA de la Société avait augmenté de 21,7 millions de dollars et atteignait 290,5 millions de dollars comparativement à 268,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc ltée et ce en dépit des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,1 % pour l'exercice financier 2011 comparativement à 10,6 % pour l'exercice financier 2010.

### **Frais (revenus) financiers**

Les frais financiers s'élevaient à 1,0 million de dollars au cours de l'exercice financier 2012 comparativement à des frais financiers de 1,1 million de dollars au cours l'exercice financier 2011 et à des revenus financiers de 4,2 millions de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2010. Les frais financiers incluent les intérêts sur la dette à long terme qui sont demeurés relativement stables au cours des années 2010 à 2012. Par contre, les frais financiers incluent également l'augmentation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes qui elle a fluctué au cours des années, passant de 4,6 millions de dollars en 2010 à 1,0 million de dollars en 2011 et à 1,9 million de dollars en 2012. Les lecteurs sont invités à consulter la note 8 des états financiers consolidés pour l'exercice 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les frais et revenus financiers.

### **Quote-part des résultats de l'entreprise associée Rite Aid**

Pour les exercices financiers 2012 et 2011, aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société comparativement à 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010. Cette charge était hors trésorerie. Un gain sur la vente d'actions de Rite Aid de 22,0 millions de dollars, net des frais de transactions, a été constaté au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

## Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 71,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 comparativement à 77,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011 et 74,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. La diminution est principalement attribuable au fait qu'au cours de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux présentement en cours. Conséquemment, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2012.

## Résultat net

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 s'élevait à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) comparativement à 182,6 millions de dollars (0,78 \$ par action) pour l'exercice terminé le 26 février 2011. L'augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle de la Société et au gain sur la vente de 17 574 100 actions de Rite Aid, enregistré durant le deuxième trimestre de l'exercice financier 2012, pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions ainsi que par le renversement de provisions fiscales d'un montant de 8,1 millions de dollars.

Le résultat net de 112,6 millions de dollars (0,48 \$ par action), comptabilisé conformément aux normes PCGR du Canada pour l'exercice financier 2010, inclut la quote-part de la perte de Rite Aid au montant de 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action).

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES – NON AUDITÉES

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011.

<i>(non auditées, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	<b>T4 - 2012</b> <b>14 semaines</b>	<b>T4 - 2011<sup>(1)</sup></b> <b>13 semaines</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Ventes</b>	<b>664,9</b>	591,4
<b>Autres produits</b>	<b>72,3</b>	68,4
<b>Produits<sup>(2)</sup></b>	<b>737,2</b>	659,8
<b>Marge brute</b>	<b>74,6</b>	66,2
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>	<b>83,4</b>	74,6
<b>Frais (revenus) financiers</b>	<b>(0,6)</b>	-
<b>Résultat net</b>	<b>62,0</b>	46,5
<b>Par action, de base</b>	<b>0,28</b>	0,20

<sup>(1)</sup> Dans le cadre de la préparation de ses informations comparatives de l'exercice financier 2011 selon les IFRS, la Société a ajusté les montants antérieurement présentés dans les états financiers préparés conformément aux PCGR du Canada. Les lecteurs sont invités à consulter la note 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur la transition vers les IFRS.

<sup>(2)</sup> Les produits incluent les ventes et les autres produits.

### COMPARAISON DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS CONSOLIDÉS POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 3 MARS 2012 (T4 – 2012) ET 26 FÉVRIER 2011 (T4 – 2011)

#### Produits

Les ventes atteignaient 664,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012 comparativement à 591,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011, soit une augmentation de 12,4 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012, à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les produits, de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec.

Les autres produits s'établissaient à 72,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à 68,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. Cette hausse est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 ainsi qu'à l'augmentation des revenus de loyers et autre services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

### **Marge brute**

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 s'élevait à 74,6 millions de dollars comparativement à 66,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 12,7 %. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation des ventes au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. Pour le quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012, la marge brute, calculée sur les ventes, était de 11,2 % de même qu'au cours de la période correspondante l'an dernier.

### **ROAA**

Le ROAA affichait une hausse de 8,8 millions de dollars et atteignait 83,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 alors qu'il s'élevait à 74,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 ainsi qu'à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,3 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 de même qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent.

### **Frais (revenus) financiers**

Les revenus financiers s'élevaient à 0,6 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à des frais financiers nets nuls au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. Cette variation est essentiellement due à la constatation d'une augmentation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs de 1,3 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à une augmentation de 0,7 million de dollars constatée au cours de la période précédente.

### **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôts s'élevait à 14,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 comparativement à 20,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. La diminution est principalement attribuable au fait qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux présentement en cours. Conséquemment, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2012.

### **Résultat net**

Le résultat net réalisé au cours du quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012 s'élevait à 62,0 millions de dollars (0,28 \$ par action) comparativement à 46,5 millions de dollars (0,20 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011. L'augmentation du résultat net s'explique par la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, la solide performance opérationnelle de la Société ainsi que par le renversement de provisions fiscales de 8,1 millions de dollars.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON AUDITÉES

(non auditées, en millions de dollars, sauf les données par action)	IFRS							
	T4-2012 <sup>(1)</sup>	T3-2012	T2-2012	T1-2012	T4-2011	T3-2011	T2-2011	T1-2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Franchisage	736,2	698,7	634,6	659,5	657,9	680,0	622,2	645,9
Médicaments génériques	35,5	34,2	24,9	29,4	23,5	38,8	39,2	23,0
Ventes inter-secteurs	(34,5)	(32,8)	(24,3)	(28,3)	(21,6)	(37,7)	(35,8)	(22,6)
	737,2	700,1	635,2	660,6	659,8	681,1	625,6	646,3
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>								
Franchisage	66,1	64,5	58,5	63,6	60,5	61,5	55,0	60,5
Médicaments génériques	17,2	17,2	10,2	13,5	11,4	18,3	20,6	9,8
Éliminations inter-secteurs	0,1	(1,8)	2,1	-	2,7	(3,5)	(6,3)	-
	83,4	79,9	70,8	77,1	74,6	76,3	69,3	70,3
<b>Résultat net</b>	62,0	51,7	66,4	49,9	46,5	48,8	43,4	43,9
Par action, de base et dilué	0,28	0,23	0,29	0,22	0,20	0,21	0,18	0,19

<sup>(1)</sup> La période de T4-2012 comptait 14 semaines.

Les produits ainsi que le résultat opérationnel avant amortissements («ROAA») sont variables en fonction de la saisonnalité. Il y a eu une progression des produits ainsi que du ROAA de la Société pour chacun des trimestres comparables de 2012 qui est principalement attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les produits, de l'introduction de la version générique de médicaments génériques à grand volume et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec.

Le résultat net de T2-2012 de la Société inclut un gain à la vente d'actions de Rite Aid pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions.

Le résultat net de T4-2012 de la Société inclut un renversement de provisions fiscales d'un montant de 8,1 millions de dollars.

## INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur opérationnel de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marques maison. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

### Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au 3 mars 2012, le réseau de franchisé comptait 399 établissements comparativement à 389 au 26 février 2011. Au cours de l'exercice financier 2012, 20 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont neuf relocalisations et il y a eu fermeture d'un établissement comparativement à 30 ouvertures dont neuf relocalisations et la fermeture de deux établissements lors de l'exercice financier précédent.

	Trimestre		Exercice financier	
	T4-2011 14 semaines	T4-2011 13 semaines	2012 53 semaines	2011 52 semaines
<b>Performance du réseau</b> (non audité)				
<b>Ventes au détail</b> (en millions de dollars)	<b>1 117,3 \$</b>	988,5 \$	<b>4 001,8 \$</b>	3 778,5 \$
<b>Ventes au détail au pied carré</b> (en dollars) <sup>(1)</sup>	<b>1 315\$</b>	1 328 \$		
<b>Ventes au détail par section</b> (en %)				
Section pharmaceutique — médicaments d'ordonnance	<b>62 %</b>	62 %	<b>63 %</b>	63 %
Section commerciale — médicaments en vente libre	<b>9 %</b>	9 %	<b>9 %</b>	9 %
Section commerciale — marchandise générale	<b>29 %</b>	29 %	<b>28 %</b>	28 %
<b>Croissance des ventes au détail</b> (en %) <sup>(2)</sup>				
<b>Ensemble des établissements</b>				
Total	<b>4,9%</b>	3,9 %	<b>3,8 %</b>	3,9 %
Section pharmaceutique	<b>5,1%</b>	3,4 %	<b>3,7 %</b>	3,9 %
Section commerciale	<b>4,9%</b>	4,2 %	<b>3,9 %</b>	3,2 %
<b>Établissements comparables</b> <sup>(3)</sup>				
Total	<b>4,2%</b>	1,4 %	<b>2,3 %</b>	1,6 %
Section pharmaceutique	<b>4,4%</b>	0,9 %	<b>2,0 %</b>	1,9 %
Section commerciale	<b>4,2%</b>	1,5 %	<b>2,6 %</b>	0,3 %
<b>Croissance du nombre de prescriptions</b> (en %) <sup>(2)</sup>				
Ensemble des établissements	<b>6,5%</b>	8,5 %	<b>7,3%</b>	7,1 %
Établissements comparables <sup>(3)</sup>	<b>5,7%</b>	5,8 %	<b>5,5%</b>	5,1 %

(1) Les ventes des 12 derniers mois des établissements sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

(2) Les données sur la croissance du réseau de franchisés PJC ont été établies sur la base d'un nombre de semaines comparables.

(3) Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent

L'augmentation des ventes au détail reflète la croissance générale du marché et les ouvertures, les rénovations et les relocalisations d'établissements du réseau PJC.

Au cours de l'exercice financier 2012, sur une base d'établissements et de périodes comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 2,3 %, celles de la section pharmaceutique se sont accrues de 2,0 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 2,6 % comparativement à la période correspondante l'an dernier. Toujours au cours de l'exercice financier 2012, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 9,0 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 3,5 % pour des périodes comparables alors qu'elles avaient augmenté de 3,2 % au cours de l'exercice financier précédent.

Les médicaments génériques ont atteint une proportion de 57,0 % des ordonnances durant l'exercice financier 2012 alors qu'ils représentaient 53,8 % au cours de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Ainsi, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de la section pharmaceutique de 1,8 % et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par le gouvernement du Québec ont réduit la croissance de ces ventes de 2,9 % au cours de l'exercice financier 2012.

## INFORMATIONS SUR RITE AID

### Placement dans l'entreprise associée Rite Aid

Au 3 mars 2012, la Société détenait une participation de 26,1 % (28,3 % au 26 février 2011) dans les capitaux propres de Rite Aid une des plus importantes chaînes de pharmacies aux États-Unis ayant à son actif approximativement 4 700 pharmacies. La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une entreprise associée qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 3 mars 2012, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 391,4 millions de dollars américains (322,5 millions de dollars américains au 26 février 2011).

Conformément aux dispositions du « *Rule 144 under the Securities Act of 1933* », la Société a déposé en date du 5 juillet 2011 un avis relatif à son intention de vendre approximativement 25 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid. Pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, la Société a procédé à la vente de 17 574 100 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 22,0 millions de dollars (22,9 millions de dollars américains), nette des frais de transactions, qui a été comptabilisée dans les gains sur dispositions de placement dans l'entreprise associée Rite Aid, puisque la valeur comptable de ce placement est à zéro.

Conformément aux dispositions du « *Rule 144 under the Securities Act of 1933* », la Société a déposé le 17 avril 2012 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 de ses 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid. Le 20 avril 2012, La Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars sera enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

La vente de ces actions ramène la participation de la Société à 19,85 % des actions ordinaires et en circulation de Rite Aid et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid passe de 3 à 2 membres et la Société perd son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, sera dorénavant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement entraînera la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société au premier trimestre de l'exercice financier 2013, ce qui correspond à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires toujours détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid seront constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux IFRS, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable de son placement, puisque la Société n'a pas fourni de garantie à l'égard des obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée au cours du quatrième trimestre terminé le 3 mars 2012 ainsi qu'au cours de l'exercice financier 2012 s'élevait à 12,9 et 40,8 millions de dollars, respectivement. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée pour l'exercice financier 2012 est nette d'un gain sur dilution lié à des dispositions partielles de ce placement. Au 3 mars 2012, la quote-part cumulative de la perte de Rite Aid non constatée s'élevait à 298,7 millions de dollars (257,9 millions de dollars au 26 février 2011).

Les données financières choisies et l'état consolidé du résultat de Rite Aid ci-après proviennent du communiqué de presse du 12 avril 2012 divulguant les résultats de Rite Aid pour les périodes de 14 et 53 semaines terminées le 3 mars 2012.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES – ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE RITE AID**

<i>(en millions de dollars américains et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	<b>3 mars 2012 <sup>(1)</sup></b>	<b>26 février 2011</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Actifs courants	<b>4 504,6</b>	4 411,4
Immobilisations corporelles nettes	<b>1 902,0</b>	2 039,4
Immobilisations incorporelles nettes	<b>528,8</b>	646,2
Autres actifs	<b>428,9</b>	458,9
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 364,3</b>	7 555,9
Passifs courants	<b>2 570,3</b>	2 420,3
Dette à long terme	<b>6 248,8</b>	6 156,8
Autres éléments du passif à long terme	<b>1 131,9</b>	1 190,1
Capitaux propres négatifs	<b>(2 586,7)</b>	(2 211,3)
<b>Total du passif et des capitaux propres négatifs</b>	<b>7 364,3</b>	7 555,9

<sup>(1)</sup> Informations financières non auditées.

Certaines des informations ci-haut auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes méthodes comptables que le Groupe Jean Coutu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coutu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines informations choisies des états consolidés de la situation financière de Rite Aid, comptabilisées selon les IFRS :

<i>(non auditées, en millions de dollars américains)</i>	<b>3 mars 2012</b>	<b>26 février 2011</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Total de l'actif	<b>8 277,6</b>	8 299,5
Total du passif	<b>9 790,7</b>	9 621,9
Capitaux propres négatifs	<b>(1 513,1)</b>	(1 322,4)

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT DE RITE AID POUR LES TRIMESTRES ET POUR LES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 3 MARS 2012 ET 26 FÉVRIER 2011**

<i>(non audités, en millions de dollars américains, sauf les données par action et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	Trimestre		Exercice financier	
	<b>T4 – 2012</b> <b>14 semaines</b>	T4 - 2011 13 semaines	<b>2012</b> <b>53 semaines</b>	2011 52 semaines
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Revenus	<b>7 146,7</b>	6 456,5	<b>26 121,2</b>	25 214,9
Frais et dépenses				
Coût des marchandises vendues	<b>5 364,7</b>	4 755,5	<b>19 327,9</b>	18 522,4
Frais généraux et opérationnels	<b>1 758,3</b>	1 630,1	<b>6 531,4</b>	6 457,8
Frais reliés aux terminaisons de baux et pertes de valeur	<b>56,3</b>	154,0	<b>100,1</b>	210,9
Frais d'intérêts	<b>137,7</b>	132,5	<b>529,2</b>	547,6
Perte nette suite aux modifications de la dette et aux engagements financiers	<b>16,1</b>	-	<b>33,6</b>	44,0
Gain net sur la vente d'actifs	<b>(0,9)</b>	(11,4)	<b>(8,7)</b>	(22,2)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat	<b>185,5</b>	204,2	<b>392,3</b>	545,6
Impôts sur le résultat	<b>(24,2)</b>	1,5	<b>(23,7)</b>	9,8
Perte nette	<b>161,3</b>	205,7	<b>368,6</b>	555,4
Perte par action de base et diluée	<b>0,18</b>	0,24	<b>0,43</b>	0,64

Ces informations auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes méthodes comptables que le Groupe Jean Coudu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coudu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines informations choisies des états consolidés du résultat de Rite Aid, comptabilisées selon les IFRS :

	Trimestre		Exercice financier	
	T4 - 2012	T4 - 2011	2012	2011
<i>(non auditées, en millions de dollars américains)</i>	14 semaines	13 semaines	53 semaines	52 semaines
	\$	\$	\$	\$
Revenus	7 146,7	6 456,5	26 121,2	25 214,9
Perte nette	44,2	204,9	183,8	509,2

En plus des informations contenues aux documents de divulgation publics de Rite Aid, les lecteurs peuvent consulter leur site web à l'adresse [www.riteaid.com](http://www.riteaid.com). Les lecteurs sont invités à consulter la note 14 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur son placement dans Rite Aid.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits et services aux fins de revente, ii) le financement des coûts opérationnels, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements et au remplacement de certains équipements et v) le service de la dette. En général, la Société a financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

### INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés pour les exercices financiers terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011.

	Exercice financier	
	2012	2011
<i>(non auditées, en millions de dollars)</i>	53 semaines	52 semaines
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	245,0	213,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16,9)	(89,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(216,6)	(127,1)

### COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 3 MARS 2012 ET 26 FÉVRIER 2011

#### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles s'élevaient à 245,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012, alors qu'ils s'élevaient à 213,5 millions de dollars lors de l'exercice financier 2011. Les lecteurs peuvent se référer à la note 31 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

### **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2012 s'élevaient à 16,9 millions de dollars, alors qu'ils s'élevaient à 89,6 millions de dollars pour l'exercice financier 2011. Ceci s'explique, entre autres, par le fait qu'au cours de l'exercice financier 2012, la Société a vendu 17 574 100 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 22,0 millions de dollars (22,9 millions de dollars américains – aucune action n'a été vendue au cours de l'exercice financier 2011), nette des frais de transactions. De plus, au cours de l'exercice financier 2012, 24,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 22,7 million de dollars pour des immobilisations incorporelles alors qu'au cours de l'exercice financier 2011, 43,5 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 45,5 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles. Au cours de l'exercice financier 2012, 20 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont neuf relocalisations. De plus, 28 établissements ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

### **Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement s'élevaient à 216,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012, comparativement à 127,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Au cours de l'exercice financier 2012, 34,9 millions de dollars ont été utilisés pour rembourser la facilité de crédit renouvelable de la Société comparativement à 15,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. De plus, au cours de l'exercice financier 2012, un montant de 126,3 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie A comparativement à 60,8 millions de dollars durant l'exercice financier 2011. La Société a versé un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie A et par action catégorie B au cours de l'exercice financier 2012 totalisant 53,8 millions de dollars (dividende annualisé de 0,24 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2011 la Société a versé un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie A et par action catégorie B pour un total de 51,4 millions de dollars (dividende annualisé de 0,22 \$ par action).

### **PAPIERS COMMERCIAUX DE TIERS ADOSSÉS À DES ACTIFS**

Le 3 mars 2012, la Société détenait des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 23,5 millions de dollars. Au 3 mars 2012, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 23,2 millions de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels (10,4 millions de dollars de A-1, 10,2 millions de dollars de A-2, 1,9 million de dollars de B et 0,7 million de dollars de C) et à 0,3 million de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels, respectivement. Au 3 mars 2012, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 4,5 millions de dollars, soit 19,1 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date.

Ces PCAA sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net consolidé. La juste valeur représentait 19,0 millions de dollars au 3 mars 2012 (20,2 millions de dollars au 26 février 2011). La Société a évalué ses PCAA au 3 mars 2012. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Société a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés ainsi qu'à d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Société a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction.

### **DETTE À LONG TERME**

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2016, d'un montant de 500,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,05 % au 3 mars 2012). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, cette facilité de crédit était inutilisée.

La Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500 millions de dollars et échéant le 8 mai 2012. Le 10 novembre 2011, la Société a procédé à une réduction permanente de cette facilité de crédit renouvelable non garantie, l'établissant à un montant de 200,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012 ainsi qu'au 26 février 2011) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,65 % au 3 mars 2012 ainsi qu'au 26 février 2011). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, un montant de 150,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé (185,3 millions de dollars au 26 février 2011), incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars au 26 février 2011).

La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. La Société dispose de flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles et a accès à des facilités de crédit pour financer ses projets. Au 3 mars 2012, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

#### **OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location simple traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 5 à 20 ans et comportent des options de renouvellement.

Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société.

#### **CAPITAL-ACTIONS**

Le 2 mai 2011, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 10 400 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2012. Les actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2010, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Pendant la durée de ce programme de rachat, 6 819 900 actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour les exercices terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011, la Société a procédé au rachat de 10 400 000 et 6 819 900 actions à droit de vote subalterne catégorie A à un prix moyen de 11,93 \$ et 9,23 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 124,1 millions de dollars et de 63,0 millions de dollars, respectivement. Des montants de 68,6 millions de dollars et de 26,4 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés les 3 mars 2012 et 26 février 2011, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 287 200 actions qui ont été annulées après le 26 février 2011.

Le 2 mai 2012, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 25 mai 2010, la Société a émis 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie A, à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 3 000 000 d'actions catégorie B contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour chaque action catégorie B ainsi échangée.

Pour l'exercice terminé le 3 mars 2012, 69 890 actions à droit de vote subalterne catégorie A ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (23 616 actions en 2011).

Au 3 mars 2012, le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie A (TSX:PJC.A.) émises et en circulation s'établissait à 104,8 millions (115,4 millions au 26 février 2011) et le nombre d'actions catégorie B s'élevait à 114,4 millions (114,4 millions au 26 février 2011). Ainsi, le nombre total d'actions en circulation s'établissait à 219,2 millions au 3 mars 2012 comparativement à 229,8 millions au 26 février 2011.

Au 2 mai 2012, le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie A (TSX:PJC.A.) émises et en circulation s'établissait à 104,8 millions (115,1 millions au 27 avril 2011) et le nombre d'actions catégorie B s'élevait à 114,4 millions (114,4 millions au 27 avril 2011). Ainsi, le nombre total d'actions en circulation s'établissait à 219,2 millions au 2 mai 2012 comparativement à 229,5 millions au 27 avril 2011.

De plus, au 2 mai 2012, il y avait 1,9 million d'options sur actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation alors qu'il y en avait 2,0 million au 27 avril 2011.

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 3 mars 2012, pour les exercices financiers indiqués, en vertu de nos contrats de dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles :

<i>(non audités, en millions de dollars)</i>	<b>2013</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018 et après</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme <sup>(1)</sup>	149,9	-	-	-	149,9
Obligations en vertu de contrats de location simple <sup>(2)</sup>	44,3	81,7	79,6	252,5	458,1
Obligations d'achat <sup>(3)</sup>	13,8	9,1	0,8	0,3	24,0
<b>Total</b>	<b>208,0</b>	<b>90,8</b>	<b>80,4</b>	<b>252,8</b>	<b>632,0</b>

<sup>(1)</sup> La dette à long terme comprend la portion échéant à court terme et ne tient compte que du solde utilisé au 3 mars 2012.

<sup>(2)</sup> Les obligations en vertu des contrats de location simple sont constituées des paiements minimums futurs non résiliables et excluent l'encaissement découlant des contrats de sous-location simple pour les immeubles. Les lecteurs sont invités à consulter la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

<sup>(3)</sup> Les obligations d'achat comprennent les paiements minimums exigibles qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles au 3 mars 2012 et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Elles sont constituées principalement d'engagements relatifs aux ententes de services et à nos immobilisations corporelles. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de rémunération du personnel ou de toute convention collective ont été exclues.

### Obligations au titre des prestations définies de retraite

Au 3 mars 2012, la Société avait une obligation au titre des prestations définies de 2,7 millions de dollars incluse dans les autres éléments du passif à long terme de l'état consolidé de la situation financière relativement à ses régimes de retraite à prestations définies. Ce passif n'est pas reflété dans le tableau des obligations contractuelles et engagements commerciaux de la présente section puisqu'il est sans échéance fixe. Les cotisations prévues pour l'exercice financier 2013 relativement aux régimes de retraite à prestations définies s'élèvent à 3,2 millions de dollars.

Les obligations de capitalisation sont généralement tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle, les lois en vigueur en matière de retraite et l'évolution de la conjoncture économique prévue. Le montant réel des cotisations peut différer des prévisions.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN**

La Société n'a recours à aucun arrangement indépendant de l'état de la situation financière qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location simple pour plusieurs de ses établissements et effectue occasionnellement des opérations de cession-bail à des fins de financement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Selon la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à d'autres outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 30 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société pour obtenir de plus amples informations sur les autres risques liés aux instruments financiers auxquels est soumis la Société.

### **Garanties et conventions de rachat**

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 millions de dollars américains tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis des rapports suite à la finalisation des audits fiscaux des exercices financiers 2004 à 2007 des opérations américaines cédées à Rite Aid. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, une entente est intervenue avec l'IRS sans solde payable ni remboursement. La Société a donc renversé la provision enregistrée préalablement à l'égard de cet enjeu. Certains audits fiscaux effectués par d'autres juridictions sont toujours en cours. Bien que l'issue finale de ces audits ne puisse être déterminée avec certitude, la Société croit que sa provision, incluant la portion constatée au cours de l'exercice financier 2012, relative à l'indemnisation fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

Au 3 mars 2012, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 1,1 million de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 3 mars 2012, les financements relatifs aux rachats d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 76,0 millions de dollars et 111,5 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 3 mars 2012 et du 26 février 2011.

### **Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses

pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche. Ces membres de la direction ou membres de leur famille proche détenaient une participation dans 8 établissements franchisés PJC au 3 mars 2012. Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les transactions entre parties liées et pour le détail de la rémunération des principaux dirigeants.

Au 3 mars 2012, Monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

## **PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES**

Le présent rapport de gestion est fondé sur les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux IFRS. La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les informations détaillées sur ces estimations importantes sont présentées ci-après.

### **Stocks**

Les stocks sont constitués de produits destinés à la vente, y compris les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre, ainsi que les produits ménagers, les cosmétiques et les produits d'usage en photographie. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est net de certaines contreparties reçues des fournisseurs et est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. L'évaluation de toute dépréciation ou perte sur les stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation pourrait avoir une incidence sur l'évaluation des stocks de clôture et sur les résultats consolidés de la Société.

### **Créances à long terme de franchisés**

Les créances à long terme de franchisés sont des actifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce faire, la direction estime les taux d'actualisation appropriés et émet des hypothèses sur le moment où les sommes seront recouvrées. Par ailleurs, la valeur comptable des créances à long terme de franchisés est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsque, après analyse, la direction estime que le recouvrement des créances devient douteux. Si les estimations et hypothèses de la direction s'avéraient inexactes, les créances à long terme de franchisés pourraient être différentes, affectant ainsi la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

### **Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs**

Les lecteurs peuvent se référer à la section «Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs» du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les principales estimations faites dans le cadre de l'évaluation des PCAA de la Société.

### **Dépréciation des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« l'UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, comme par exemple, le taux d'actualisation et les flux de trésorerie nets futurs, pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes et donc à des valeurs comptables différentes à l'état consolidé de la situation financière, ce qui affecterait aussi les résultats consolidés de la Société.

### **Durée de vie utile des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, ce qui représente la période pendant laquelle la Société estime qu'ils contribueront à ses flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses différentes sur la durée de vie utile pourrait donner lieu à des valeurs comptables différentes pour ces actifs et pour la charge d'amortissement.

### **Goodwill**

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et n'est pas amorti. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation peut s'avérer nécessaire dans le cas d'un rendement nettement insuffisant par rapport aux résultats d'exploitation historiques ou attendus, de changements importants dans l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie de la Société et de tendances économiques négatives importantes. Si le montant recouvrable de l'UGT est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

Aux fins de son analyse sur la dépréciation de valeur, la Société utilise des estimations et des hypothèses de manière à établir la juste valeur. Ces hypothèses sont décrites à la note 18 des états financiers consolidés de la Société. Ces hypothèses sont sujettes à une part d'incertitude et au jugement. L'usage d'hypothèses différentes

pourrait produire des valeurs comptables différentes affectant ainsi l'état de la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

### **Régimes de retraite à prestations déterminées**

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Les principales hypothèses sont quantifiées à la note 28 des états financiers consolidés de la Société. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes, affectant ainsi l'état de la situation financière, le résultat global et les résultats consolidés de la Société.

### **Impôt sur le résultat**

Les impôts exigibles et différés sont évalués d'après les estimations de la direction. L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de la Société à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation de tous les facteurs pertinents. La direction émet également d'autres hypothèses, entre autres, sur les éléments suivants: le moment où les différences temporelles seront résorbées, les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se résorberont et l'interprétation des lois fiscales. Ces estimations et hypothèses utilisées différemment, pourraient générer des valeurs comptables différentes et ainsi affecter la charge d'impôt à l'état consolidé du résultat.

## **MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES**

### **TRANSITION VERS LES IFRS**

En 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a confirmé que les IFRS seraient obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation d'information du public pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS portent sur l'exercice terminé le 3 mars 2012. Les lecteurs sont invités à consulter la note 33 des états financiers consolidés de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur la transition vers les IFRS.

### **NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

**Impôt sur le résultat** — En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, Impôt sur le résultat, qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

**Instruments financiers** — En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

**États financiers consolidés, partenariats et divulgation des participations dans d'autres entités** — En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, États financiers consolidés, IFRS 11, Partenariats, et IFRS 12, Divulgation des participations dans d'autres entités. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une entreprise détenue lorsqu'elle a des droits ou est exposée à des rendements variables de par son implication avec l'entreprise détenue et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur la société émettrice.

Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplacera SIC-12, Consolidation — Entités ad hoc et des parties d'IAS 27, États financiers consolidés et individuels.

IFRS 11 remplace l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, de même que l'interprétation SIC-13, Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, Participations dans des entreprises associées, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

IFRS 12 établit les exigences de divulgation des participations dans d'autres entités, telles que des accords de coentreprise, les participations dans des entreprises associées, les entités ad hoc et les opérations hors bilan. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences de divulgation supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption anticipée de ces normes est autorisée, pourvu qu'elles soient toutes adoptées simultanément. Les entités sont toutefois autorisées à appliquer dans leurs états financiers l'une ou l'autre des exigences de l'IFRS 12 en matière d'informations à fournir sans pour autant adopter de façon anticipée l'ensemble des dispositions de l'IFRS 12. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et modifications sur ses états financiers consolidés.

**Évaluation de la juste valeur** — En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur et précise les exigences de divulgation ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date de mesure. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS en vigueur, les lignes directrices sur la mesure et la divulgation de la juste valeur sont réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflètent pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 13 sur ses états financiers consolidés.

**Présentation des autres éléments du résultat global** — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, Présentation des états financiers, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications d'IAS 1 sur ses états financiers consolidés.

**Avantages du personnel** — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, Avantages du personnel, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels, en plus de fournir des directives sur l'évaluation et la présentation des actifs et passifs au titre des prestations définies et d'améliorer les règles de présentation des régimes à prestations définies. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter le 1er janvier 2013. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications d'IAS 19 sur ses états financiers consolidés.

## RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section est assujettie à la section « Déclarations prospectives ».

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ici-bas. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les trois éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

### Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc. Les lecteurs sont invités à consulter la note 26 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les Garanties et éventualités.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certaines de ces lois et certains de ces règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces. Les lecteurs sont invités à consulter la section « Performance globale pour les exercices financiers 2012 et 2011 » du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les modifications publiées au cours de l'exercice financier 2012.

## **Concurrence**

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 399 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, Air Miles<sup>MD</sup>, en exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

## **Développement du réseau de franchisés**

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre la Société et ses franchisés, notamment par un comité de liaison et d'autres comités consultatifs, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes de la Société.

## **Approvisionnement et qualité des produits**

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques, la disponibilité des produits et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de la planification des approvisionnements, de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont

responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits, notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels ainsi que pour communiquer rapidement la situation aux employés et aux consommateurs. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

### **Logistique / distribution**

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant des opérations de distribution afin d'assurer que les standards et règlements soient respectés. Des sondages sont complétés annuellement auprès des franchisés pour évaluer nos services.

### **Relations de travail**

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations avec les syndicats et leurs représentants. Une nouvelle convention collective, d'une durée de huit ans, a été signée en décembre 2011 avec les employés de notre centre de distribution de Longueuil.

### **Services professionnels**

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

### **Divulgateion financière**

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

### **Efficacité des systèmes et plan de relève**

Nous avons, pour l'ensemble de nos activités, des systèmes performants. La continuité de nos opérations serait directement affectée en cas de non-disponibilité des systèmes informatiques. Cela aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire les risques liés aux technologies, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles sur les accès. La Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité. En effet, la Société maintient l'infrastructure nécessaire pour répliquer toutes les transactions, les bases de données et les applications essentielles à la bonne marche des ses opérations quotidiennes.

### **Participation dans Rite Aid**

La valeur marchande des 234 millions d'actions de Rite Aid, appartenant à la Société et dont la valeur aux livres est à zéro, pourrait subir des fluctuations en fonction des variations du marché et de l'économie américaine. Les souscripteurs d'assurances et les tierces parties qui remboursent les coûts des médicaments pourraient changer leurs critères d'éligibilité et encourager ou exiger l'utilisation de vente par correspondance, ce qui aurait pour effet de diminuer les ventes et les marges de profit de Rite Aid en plus d'avoir un effet important défavorable sur ses affaires. Au même titre, des modifications au niveau de remboursement des médicaments pourraient réduire ses marges de profit. Rite Aid est régie par les procédures, conditions et règlements gouvernementaux. La non-conformité ou une modification réglementaire importante pourraient affecter défavorablement ses affaires, ses résultats d'opérations et sa condition financière. Rite Aid a des dettes significatives. Les obligations qui en résultent pourraient substantiellement limiter sa capacité à exécuter sa stratégie d'affaires ainsi qu'à augmenter le risque de non-respect des obligations de la dette.

De plus, les actions détenues dans Rite Aid n'étant pas enregistrées, celles-ci ne peuvent être converties en valeur monétaire. La Société peut vendre ses actions suivant une offre publique inscrite, enregistrée conformément à la « *Rule 144 under the Securities Act of 1933* ». Ces actions sont également sujettes à une convention d'actionnaires que les lecteurs peuvent consulter par l'entremise du site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les lecteurs sont invités à consulter la note 34 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société.

Nous suivons de près l'évolution des parts de marché ainsi que la progression des ventes de Rite Aid afin de bien évaluer le positionnement de Rite Aid en fonction des concurrents.

### **Embauche, rétention et structure organisationnelle**

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

## **RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 3 mars 2012 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

## **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ». En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 3 mars 2012 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

## **CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012.

## **STRATÉGIES ET PERSPECTIVES**

La présente section est assujettie à la section « Déclarations prospectives ».

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique, mais notre intégration dans les médicaments génériques avec Pro Doc aura un effet positif sur les marges consolidées.

## **DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir y compris les déclarations sur la stratégie de croissance de la Société, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », de la forme négative de ces termes, de variations de ces termes ou de l'emploi de termes similaires. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et

d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'événements non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'éléments d'actif, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie futurs et qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, dont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, la participation de la Société dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com). D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle sous la section intitulée « Facteurs de risque » ainsi que dans les sections « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion. Nous rejetons expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne nous y obligent.

2 mai 2012

## RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel incombent à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitter de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte & Touche s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

*/s/ François J. Coutu*

Président et chef de la direction  
Le 2 mai 2012

*/s/ André Belzile*

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte & Touche s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal QC H3B 4T9  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4113  
www.deloitte.ca

À l'intention des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

/s/ Deloitte & Touche s.r.l.<sup>1</sup>

Le 2 mai 2012  
Montréal (Québec)

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 19705

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011	2012	2011
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
	(Note 2b)	(Notes 2b et 33)
<b>Ventes</b>	<b>2 463,2</b>	2 348,7
<b>Autres produits</b> (note 5)	<b>269,9</b>	264,1
	<b>2 733,1</b>	2 612,8
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	<b>2 184,3</b>	2 091,6
Frais généraux et opérationnels (note 6)	<b>237,6</b>	230,7
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b>	<b>311,2</b>	290,5
Amortissements (note 7)	<b>30,4</b>	28,9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>280,8</b>	261,6
<b>Frais financiers</b> (note 8)	<b>1,0</b>	1,1
<b>Résultat avant les éléments suivants</b>	<b>279,8</b>	260,5
<b>Gains sur dispositions de placement dans l'entreprise associée Rite Aid</b> (note 14)	<b>22,0</b>	-
<b>Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>301,8</b>	260,5
<b>Impôt sur le résultat</b> (note 9)	<b>71,8</b>	77,9
<b>Résultat net</b>	<b>230,0</b>	182,6
<b>Résultat de base et dilué par action</b> , en dollars (note 10)	<b>1,03</b>	0,78

### États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011	2012	2011
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
	(Note 2b)	(Notes 2b et 33)
<b>Résultat net</b>	<b>230,0</b>	182,6
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Pertes actuarielles sur les régimes de retraite à prestations définies (note 28)	<b>(3,3)</b>	(0,1)
Limite au titre de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (note 28)	<b>1,1</b>	0,1
Impôts sur les éléments ci-dessus	<b>0,6</b>	-
	<b>(1,6)</b>	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>228,4</b>	182,6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011

(en millions de dollars canadiens)

	Capital-actions	Actions autodétenues	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 28 février 2010 <sup>(1)</sup>	650,8	-	0,6	(122,3)	529,1
Résultat net	-	-	-	182,6	182,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>182,6</b>	<b>182,6</b>
Rachat d'actions (note 23)	(36,6)	-	-	(26,4)	(63,0)
Dividendes (note 23)	-	-	-	(51,4)	(51,4)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	0,8	-	0,8
Options exercées (note 25)	0,2	-	-	-	0,2
<b>Solde au 26 février 2011 <sup>(1)</sup></b>	<b>614,4</b>	<b>-</b>	<b>1,4</b>	<b>(17,5)</b>	<b>598,3</b>
Résultat net	-	-	-	<b>230,0</b>	<b>230,0</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	<b>(1,6)</b>	<b>(1,6)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>228,4</b>	<b>228,4</b>
Rachat d'actions (note 23)	<b>(55,5)</b>	<b>(1,0)</b>	-	<b>(68,6)</b>	<b>(125,1)</b>
Dividendes (note 23)	-	-	-	<b>(53,8)</b>	<b>(53,8)</b>
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>
Options exercées (note 25)	<b>0,8</b>	-	<b>(0,1)</b>	-	<b>0,7</b>
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>559,7</b>	<b>(1,0)</b>	<b>1,9</b>	<b>88,6</b>	<b>649,2</b>

<sup>(1)</sup> Se reporter à la note 33 pour une explication sur la transition aux normes internationales d'information financière.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés de la situation financière

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$
		(Note 33)	(Note 33)
<i>Actifs courants</i>			
Créances clients et autres débiteurs	206,5	193,5	192,7
Stocks (note 11)	166,2	173,2	163,8
Impôt exigible	0,2	-	-
Charges payées d'avance	12,9	6,9	5,0
	<b>385,8</b>	373,6	361,5
<i>Actifs non courants</i>			
Créances à long terme de franchisés (note 12)	33,4	34,7	33,3
Autres actifs financiers (note 13)	19,0	23,0	22,7
Placements dans des entreprises associées (note 14)	6,9	7,6	7,9
Immobilisations corporelles (note 15)	361,1	362,4	341,3
Immeubles de placement (note 16)	20,5	20,5	24,0
Immobilisations incorporelles (note 17)	186,9	174,4	137,7
Goodwill (note 18)	36,0	36,0	36,0
Impôt différé (note 9)	12,6	17,4	21,2
Autres éléments de l'actif à long terme (note 19)	10,6	10,1	10,2
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 072,8</b>	1 059,7	995,8
<i>Passifs courants</i>			
Découvert bancaire	5,0	16,5	13,3
Fournisseurs et autres créditeurs (note 20)	230,6	208,7	193,8
Impôt exigible	23,2	35,6	41,1
Portion court terme de la dette à long terme (note 21)	149,9	-	-
	<b>408,7</b>	260,8	248,2
<i>Passifs non courants</i>			
Dette à long terme (note 21)	-	184,8	199,9
Impôt différé (note 9)	1,0	1,4	1,3
Autres éléments du passif à long terme (note 22)	13,9	14,4	17,3
<b>Total du passif</b>	<b>423,6</b>	461,4	466,7
<i>Garanties, éventualités et engagements (notes 26 et 27)</i>			
<i>Capitaux propres</i>			
Capital-actions (note 23)	559,7	614,4	650,8
Actions autodétenues (note 25)	(1,0)	-	-
Surplus d'apport	1,9	1,4	0,6
Résultats non distribués (déficit)	88,6	(17,5)	(122,3)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>649,2</b>	598,3	529,1
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 072,8</b>	1 059,7	995,8

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

**François J. Coutu**

Administrateur et Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

**L. Denis Desautels**

Administrateur

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011	2012	2011
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
	(Note 2b)	(Notes 2b et 33)
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	230,0	182,6
Ajustements :		
Amortissements	30,4	28,9
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	(1,9)	(1,0)
Gains sur dispositions de placement dans l'entreprise associée		
Rite Aid	(22,0)	-
Intérêts sur la dette à long terme	2,8	2,6
Impôt sur le résultat	71,8	77,9
Autres	3,8	4,7
	314,9	295,7
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 31)	16,7	(0,2)
Intérêts payés	(2,8)	(2,5)
Impôt sur le résultat payé	(83,8)	(79,5)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>245,0</b>	<b>213,5</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produits de la cession de placement dans l'entreprise associée Rite Aid	22,0	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(24,9)	(43,5)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	2,2	2,1
Acquisitions d'immeubles de placement	(0,3)	(0,4)
Produits de la cession d'immeubles de placement	2,7	3,9
Variation nette des créances à long terme de franchisés	(3,4)	(6,8)
Encaissements provenant des autres actifs financiers (note 13)	5,9	0,6
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(22,7)	(45,5)
Autres	1,6	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(89,6)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(34,9)	(15,1)
Frais de financement	(1,3)	-
Émission d'actions	0,7	0,2
Rachat d'actions et actions autodétenues	(127,3)	(60,8)
Dividendes versés	(53,8)	(51,4)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(216,6)</b>	<b>(127,1)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>11,5</b>	<b>(3,2)</b>
<b>Découvert bancaire au début de l'exercice</b>	<b>(16,5)</b>	<b>(13,3)</b>
<b>Découvert bancaire à la fin de l'exercice</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(16,5)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 31 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## 1. Informations générales

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). L'adresse du siège social de la société mère est le 530, rue Bériault, Longueuil, Québec. La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite également deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 399 établissements franchisés au 3 mars 2012 (389 au 26 février 2011 et 370 au 28 février 2010). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. Les franchisés assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. En vertu de SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc*, les résultats financiers des établissements franchisés ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société. La Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Société détient également une participation de 26,1 % dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte environ 4 700 établissements situés dans 31 états et dans le District de Columbia.

## 2. Bases d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Pour tous les exercices jusqu'à celui terminé le 26 février 2011 inclusivement, la Société a préparé ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »). En raison du remplacement des PCGR du Canada par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a adopté les IFRS conformément à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), tel que décrit à la note 33. Les chiffres comparatifs ont été retraités pour tenir compte des IFRS.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 2 mai 2012.

### b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice financier terminé le 3 mars 2012 comprend 53 semaines tandis que les exercices financiers terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010 comprenaient 52 semaines.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**2. Bases d'établissement (suite)**

**c) Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies qui est basée sur une évaluation actuarielle.

**d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants : l'identification des composantes des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, le classement des immobilisations corporelles à double usage, et la classification des frais de développement de la bannière.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important pouvant donner lieu à un ajustement important pendant le prochain exercice concernent les éléments suivants : la dépréciation des stocks, des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des immobilisations incorporelles et du goodwill, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des frais de développement de la bannière, les provisions fiscales, l'établissement des taux d'impôt utilisés pour évaluer l'impôt différé, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des instruments financiers, les garanties et les éventualités.

**3. Principales conventions comptables**

**a) Périmètre de consolidation**

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date à laquelle le contrôle entre en vigueur jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour qu'elles soient conformes aux méthodes adoptées par la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**a) Périmètre de consolidation (suite)**

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont entièrement détenues, sont les suivantes :

- Pro Doc Itée
- Centre d'information Rx Itée

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. Une influence notable est présumée exister lorsqu'une société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Lorsque la Société effectue des transactions avec une entreprise associée, les profits et les pertes sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans cette entreprise associée.

Les profits non réalisés découlant de transactions avec une entreprise détenue comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés du placement jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes non réalisées découlant de ces transactions sont éliminées de la même manière que les profits non réalisés, mais seulement s'il n'y a pas d'indication de dépréciation.

**b) Conversion de monnaies étrangères**

Les états financiers individuels de chaque entité individuelle sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Dans le cas des activités exercées au Canada et celles du siège social, il s'agit du dollar canadien, et dans le cas de l'entreprise associée Rite Aid, il s'agit du dollar américain.

Aux fins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité individuelle sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère et la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Les actifs et les passifs des établissements de la Société à l'étranger sont exprimés en dollars canadiens selon les cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans la réserve au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaies étrangères) sont comptabilisées au cours de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans les états consolidés du résultat, à moins qu'ils ne soient assujettis à la comptabilité de couverture.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***c) Comptabilisation des produits***

Les produits se composent principalement de la vente de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux, des allocations professionnelles et des rabais de volume. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque le recouvrement de la contrepartie est probable, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les rabais de volume, les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société comptabilise le revenu de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location (note 3 q).

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

***d) Rabais des fournisseurs***

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction du prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état consolidé du résultat et dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts additionnels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes d'exclusivité. Les produits relatifs à ces ententes sont différés lorsqu'ils sont reçus, et les montants sont comptabilisés au rythme des achats, comme il est stipulé dans chacune des ententes. Les produits différés sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que dans les autres éléments du passif à long terme.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***e) Contrats de location***

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités d'un contrat ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

*i) La Société en tant que bailleur*

Les revenus de location tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location dans les autres produits. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue et sous-loue des propriétés dont les contrats de location comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments de l'actif à long terme (note 3 q).

*ii) La Société en tant que preneur*

Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés dans le résultat consolidé sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les avantages obtenus au titre de contrats de location et les clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des loyers, pendant toute la durée du contrat de location. Les loyers sont comptabilisés dans les frais généraux et opérationnels. Lorsque des avantages sont obtenus pour la conclusion de contrats de location simple, de tels avantages sont comptabilisés à titre de passif.

La Société loue des propriétés dont les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments du passif à long terme (note 3 t).

***f) Impôt sur le résultat***

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net consolidé, sauf dans la mesure où l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, ou d'éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice, calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**f) Impôt sur le résultat (suite)**

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporelles entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant de différences temporelles déductibles associées à de tels investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour y imputer les avantages des différences temporelles et où ce bénéfice devrait s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre que la totalité ou une partie de l'actif soit recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et la réglementation fiscale) adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

**g) Résultat par action**

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat consolidé attribuable aux actionnaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué de la Société en circulation au cours de la période, respectivement.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**g) Résultat par action (suite)**

Le résultat dilué par action est déterminé en fonction de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives générées par les options sur actions attribuées aux employés. Les options qui ont un effet antidilutif ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

**h) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation ultérieure
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Découvert bancaire	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût amorti

**i) Actifs financiers non dérivés**

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivant : créances clients et autres débiteurs, créances à long terme de franchisés et certains papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs.

*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé. Les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs ont été désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

*i) Actifs financiers non dérivés (suite)*

*Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

*Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers*

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils sont accordés. Tous les autres actifs financiers (incluant les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration.

*ii) Passifs financiers non dérivés*

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : découvert bancaire, fournisseurs et autres créanciers et dette à long terme.

*Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé.

*Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Comptabilisation et décomptabilisation des passifs financiers*

La Société comptabilise initialement les titres d'emprunt à la date à laquelle ils sont émis. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

*ii) Passifs financiers non dérivés (suite)*

*Comptabilisation et décomptabilisation des passifs financiers (suite)*

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

*iii) Compensation*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si la Société possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

*iv) Instruments financiers dérivés*

La Société détient les instruments financiers dérivés suivants: certains papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les dérivés procurant une couverture économique sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat. La Société ne détient pas de dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture.

*v) Dépréciation*

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si un élément probant indique qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif en question, laquelle peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective que des actifs financiers sont dépréciés peut comprendre un défaut de paiement d'un débiteur, une restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que la Société n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur connaîtra des difficultés financières importantes, ou encore la disparition d'un marché actif pour un titre.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

*v) Dépréciation (suite)*

La Société évalue les indications de dépréciation pour les créances en fonction des actifs particuliers. Toutes les créances individuelles sont soumises à des tests de dépréciation spécifiques.

Une perte de valeur à l'égard d'un actif financier évalué au coût amorti est égale à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat consolidé et reflétées dans un compte de provision de valeur en diminution des créances. Les intérêts sur l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement postérieur a pour effet de diminuer le montant de la perte de valeur, la diminution au titre de la perte de valeur est reprise dans le résultat consolidé.

*vi) Hiérarchie des justes valeurs*

La Société a analysé ses instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale et les a regroupés au sein de niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur des instruments financiers.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

***i) Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements très liquides qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois et sont présentés déduction faite des chèques en circulation. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le montant net est présenté comme découvert bancaire dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

***j) Stocks***

Les stocks sont constitués de produits finis disponibles à la vente. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**j) Stocks (suite)**

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des frais de vente estimés.

**k) Créances à long terme de franchisés**

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, les ajustements à la juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les nouvelles créances à long terme de franchisés sont portés en diminution des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. Si le montant de la réduction de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, elle est reprise. Les réductions et reprises de valeur sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

**l) Placements dans des entreprises associées**

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les placements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et les états financiers consolidés de la Société incluent la quote-part de la Société dans les produits, les charges et les mouvements de capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la mise en équivalence, après ajustements pour rendre les méthodes comptables conformes à celles de la Société à partir de la date à laquelle une influence notable commence à s'exercer jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Dans le cas de son placement dans Rite Aid, acquis par la cession et la conservation simultanées d'une participation dans les anciennes opérations américaines de la Société, certains ajustements sont faits à la quote-part de la perte. La quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid est ajustée afin de refléter l'amortissement des ajustements de juste valeur liés à la quote-part de la Société dans l'actif net identifiable de Rite Aid, ainsi que pour éliminer l'effet de la répartition du prix d'achat comptabilisé par Rite Aid pour les participations conservées par la Société dans ses anciennes opérations américaines.

Lorsque la quote-part cumulée de la perte de la Société excède sa participation dans l'entreprise associée, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la comptabilisation des nouvelles pertes cesse sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou a effectué des paiements au nom de son entreprise associée.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***l) Placements dans des entreprises associées (suite)***

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une entreprise associée comptabilisé à la date d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill à même la valeur comptable du placement.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. S'il y a une dépréciation, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable et la perte est comptabilisée dans le résultat consolidé.

***m) Immobilisations corporelles***

*i) Classement*

*Commentaire général*

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

*Biens immobiliers occupés par des franchisés*

Les biens immobiliers occupés par des franchisés ne répondent pas aux critères pour être classés comme immeubles de placement, car la Société génère d'importants flux de trésorerie autres que les revenus de location par le biais des franchisés, et fournit à ces derniers une vaste gamme de services qui ne sont pas considérés comme accessoires. Par conséquent, la Société comptabilise les biens immobiliers occupés par des franchisés en tant qu'immobilisations corporelles.

*Biens à double usage*

Les biens à double usage sont des biens occupés par des franchisés et loués à d'autres tiers. La Société a conclu que tous les biens à double usage ne répondaient pas aux critères pour être fractionnés en bien à usage de la Société et en immeuble de placement à des fins comptables et, par conséquent, tous ces biens seront comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles puisque la portion destinée à l'usage de la Société (c.à.d. : louée à un franchisé) représente toujours plus qu'une portion négligeable du bien.

*Changement d'utilisation*

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**m) Immobilisations corporelles (suite)**

*ii) Comptabilisation*

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Immeubles	15 à 40 ans
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	3 à 5 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***n) Immeubles de placement***

*i) Classement*

*Commentaire général*

Les immeubles de placement sont des propriétés détenues pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital ou les deux.

*Biens loués à des tiers autres que des franchisés*

Les biens loués à des tiers autres que des franchisés répondent aux critères pour être classés comme immeubles de placement, puisque la Société détient ces biens dans le but d'en tirer des revenus de location et en tant que mesure défensive contre les concurrents.

*Changement d'utilisation*

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

*ii) Comptabilisation*

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immeubles de placement sont amortis selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'un immeuble de placement peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immeubles de placement.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

<b>Immeubles de placement</b>	<b>Durées</b>
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***n) Immeubles de placement (suite)***

***ii) Comptabilisation (suite)***

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'un immeuble de placement est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immeubles de placement sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

***o) Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont les frais de développement de la bannière évalués au coût, diminués du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, soit 25 ans. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, et tous les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

***p) Goodwill***

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition) et représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill n'est pas amorti.

En ce qui a trait aux placements dans des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable du placement. Le goodwill est soumis à des tests de dépréciation comme partie intégrante de ce placement.

***q) Autres éléments de l'actif à long terme***

Les autres éléments de l'actif à long terme sont principalement des actifs liés à des contrats de location contenant des clauses d'indexation. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum. La Société comptabilise ces revenus de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location et, par conséquent, comptabilise la différence entre les revenus de location et les sommes à recevoir en vertu du contrat de location comme actifs de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill**

*i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

*ii) Goodwill*

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**s) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée au moyen des flux de trésorerie estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'on s'attend à ce que certains ou tous les avantages économiques requis pour éteindre une provision soient recouverts d'un tiers, une créance est comptabilisée à titre d'actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et que le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

**t) Autres éléments du passif à long terme**

Les autres éléments du passif à long terme sont constitués principalement de l'obligation au titre des prestations définies de retraite (note 28) et des obligations différées liées à des contrats de location. La Société loue des locaux et comptabilise la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local auprès du propriétaire. Les dépenses de location sont comptabilisées dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs offerts relatifs aux contrats de location et les augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés en tant que partie intégrante du total des frais généraux et opérationnels, sur la durée du contrat de location.

**u) Capital-actions**

*i) Actions*

Les actions de la société mère sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et d'options d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des effets fiscaux.

*ii) Rachat d'actions*

La Société peut, de temps à autre, racheter ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Lorsque des actions ordinaires sont rachetées, la valeur aux livres des actions rachetées est déduite du capital-actions. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées est inscrit dans les résultats non distribués. Toutes les actions ordinaires rachetées sont annulées.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**v) Paiements fondés sur des actions**

*i) Régimes d'options d'achat d'actions et d'actions liées au rendement*

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe et un régime d'actions liées au rendement (« ALR ») qui sont décrits à la note 25. Le régime d'ALR a été mis en place au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012. Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, les options d'achat d'actions et les ALR sont évalués à la date d'octroi au moyen de la méthode de la juste valeur. Ils sont passés en charge et portés au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. En ce qui concerne le régime d'option d'achat d'actions, ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne le régime d'ALR, tout écart entre le montant crédité au surplus d'apport relativement au coût de la rémunération fondée sur des actions et le montant déboursé par la Société pour l'acquisition des actions qui serviront au règlement des ALR est reclassé aux résultats non distribués au moment de la remise des ALR.

Une estimation est requise pour le nombre prévu d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis et l'estimation est révisée lorsque des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'incidence de toute variation du nombre d'options d'achat d'actions ou d'ALR est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les attributions se qualifient comme instruments de capitaux propres.

La politique décrite ci-dessus est appliquée à tous les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis après le 28 février 2010. Le régime d'options d'achat d'actions et les ALR sont les seuls régimes de la Société réglés en instruments de capitaux propres.

*ii) Régime de droits à la plus-value d'actions*

La Société a un régime de droits à la plus-value d'actions. La juste valeur des montants payables à des hauts dirigeants en vertu des droits à l'appréciation d'actions, lesquels sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les charges au titre du personnel, et une augmentation correspondante est comptabilisée au passif dans les fournisseurs et autres créditeurs, pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent inconditionnellement le droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture, ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

*iii) Régime d'unités d'actions*

La Société a également un régime d'unités d'actions, dont les paiements sont réglés en trésorerie, à l'intention des membres du conseil d'administration. Un passif pour les services acquis est comptabilisé, initialement à la juste valeur, dans les fournisseurs et autres créditeurs et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges au titre du personnel. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif, ainsi qu'à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**w) Régimes de retraite à prestations définies**

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations définies; ces régimes comprennent les régimes de pension enregistrés de même qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise d'une convention de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation des régimes de pension enregistrés est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés aux services rendus et aux services passés sont évalués séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où des droits à prestations ont déjà été acquis, sinon il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'obligation au titre des prestations définies de retraite, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière dans la rubrique autres éléments du passif à long terme, représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul se limite à la somme du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures au régime.

La Société comptabilise tous les gains actuariels et les pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies directement aux résultats non distribués par le biais du résultat global.

Aucun autre avantage postérieur à la retraite n'est offert aux membres du personnel.

**x) Régimes de retraite à cotisations définies**

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges au titre du personnel lorsque les membres du personnel ont rendu les services leur donnant droit aux cotisations.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**y) Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités d'affaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières sont disponibles sont revus régulièrement par le président et chef de la direction de la Société afin qu'il puisse décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer le rendement de ceux-ci.

La Société compte trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid, une entreprise associée qui opère aux États-Unis. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses revenus de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Le placement dans Rite Aid est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence, tel que décrit à la note 14.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs opérationnels sont les mêmes que celles qui sont décrites dans la présente note. La Société analyse le rendement de son secteur de franchisage et de médicaments génériques en fonction de son résultat opérationnel avant amortissements. Il s'agit de la mesure présentée au président et chef de la direction aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur convenue entre les parties.

La Société compte deux secteurs géographiques qui correspondent respectivement au franchisage et aux médicaments génériques pour le Canada et au placement dans Rite Aid pour les États-Unis.

**4. Modifications de conventions comptables**

**Exercice financier 2012**

Pour obtenir des explications relativement à la transition aux IFRS, les lecteurs sont priés de se reporter à la note 33.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**4. Modifications de conventions comptables (suite)**

**Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées**

**a) Impôt sur le résultat**

En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

**b) Instruments financiers**

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

**c) États financiers consolidés, partenariats et divulgation des participations dans d'autres entités**

En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Divulgation des participations dans d'autres entités*. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une entreprise détenue lorsqu'elle a des droits ou est exposée à des rendements variables de par son implication avec l'entreprise détenue et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur la société émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplacera SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**4. Modifications de conventions comptables (suite)**

**Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées (suite)**

**c) États financiers consolidés, partenariats et divulgation des participations dans d'autres entités (suite)**

IFRS 12 établit les exigences de divulgation des participations dans d'autres entités, telles que des accords de coentreprise, les participations dans des entreprises associées, les entités ad hoc et les opérations hors bilan. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences de divulgation supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption anticipée de ces normes est autorisée, pourvu qu'elles soient toutes adoptées simultanément. Les entités sont toutefois autorisées à appliquer dans leurs états financiers l'une ou l'autre des exigences de l'IFRS 12 en matière d'informations à fournir sans pour autant adopter de façon anticipée l'ensemble des dispositions de l'IFRS 12. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et modifications sur ses états financiers consolidés.

**d) Évaluation de la juste valeur**

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur et précise les exigences de divulgation ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date de mesure. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS en vigueur, les lignes directrices sur la mesure et la divulgation de la juste valeur sont réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflètent pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 13 sur ses états financiers consolidés.

**e) Présentation des autres éléments du résultat global**

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications d'IAS 1 sur ses états financiers consolidés.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**4. Modifications de conventions comptables (suite)**

**Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées (suite)**

**f) Avantages du personnel**

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, Avantages du personnel, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels, en plus de fournir des directives sur l'évaluation et la présentation des actifs et passifs au titre des prestations définies et d'améliorer les règles de présentation des régimes à prestation définies. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications d'IAS 19 sur ses états financiers consolidés.

**g) Instruments financiers - Informations à fournir**

En décembre 2011, l'IASB a modifié la norme IFRS 7, Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers (amendements à IFRS 7), pour fournir de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications d'IFRS 7 sur ses états financiers consolidés.

**5. Autres produits**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Redevances	<b>120,6</b>	121,2
Loyers	<b>86,0</b>	80,9
Divers	<b>63,3</b>	62,0
	<b>269,9</b>	264,1

---

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**6. Frais généraux et opérationnels**

	2012	2011
	\$	\$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	<b>91,3</b>	87,4
Charges liées aux contrats de location simple	<b>52,4</b>	50,4
Autres biens et services <sup>(1)</sup>	<b>93,9</b>	92,9
	<b>237,6</b>	230,7

<sup>(1)</sup> Le poste autres biens et services comprend les coûts de publicité, l'entretien et la réparation des immobilisations corporelles, les services aux franchisés, les frais de transport, les provisions pour pertes sur créances, les honoraires professionnels, les fournitures de bureau, les services publics et les charges de taxes et permis.

**7. Amortissements**

	2012	2011
	\$	\$
Immobilisations corporelles	<b>19,6</b>	19,3
Immeubles de placement	<b>0,6</b>	0,8
Immobilisations incorporelles	<b>10,2</b>	8,8
	<b>30,4</b>	28,9

**8. Frais financiers**

	2012	2011
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	<b>2,8</b>	2,6
Pertes (gains) de change	<b>0,2</b>	(0,2)
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	<b>(0,5)</b>	(0,6)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	<b>(1,9)</b>	(1,0)
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies de retraite (note 28)	<b>1,2</b>	1,1
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite (note 28)	<b>(0,9)</b>	(0,7)
Autres frais (revenus) financiers, nets	<b>0,1</b>	(0,1)
	<b>1,0</b>	1,1

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**9. Impôt sur le résultat**

**a) Charge d'impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat se répartit comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice courant	74,7	73,9
Renversement de provisions fiscales	(8,1)	-
Ajustements visant les exercices précédents	0,2	0,1
	<b>66,8</b>	74,0
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles	4,8	3,7
Ajustements pour les exercices précédents	0,2	0,2
	<b>5,0</b>	3,9
	<b>71,8</b>	77,9

La charge d'impôt de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi.

	2012	2011
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux combiné prévu par la loi de 28,15 % (29,65 % en 2011)	85,0	77,2
Augmentation (diminution) du montant d'imposition provenant de divers éléments:		
Utilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés contre les gains sur dispositions de placement dans l'entreprise associée Rite Aid	(6,2)	-
Renversement de provisions fiscales	(8,1)	-
Autres	1,1	0,7
	<b>71,8</b>	77,9

La diminution du taux d'imposition combiné prévu par la loi est principalement attribuable à la réduction du taux d'imposition statutaire fédéral.

Au cours de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux présentement en cours. Conséquemment, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2012.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**9. Impôt sur le résultat (suite)**

**b) Actif d'impôt différé non comptabilisé**

Au 3 mars 2012, 1 420,9 millions de dollars de différences temporelles déductibles n'ont pas été comptabilisés à titre d'actifs d'impôts différés (1 476,1 et 1 477,5 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). Ces actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés parce qu'il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs, contre lesquels la Société pourrait imputer ces avantages, seront disponibles.

**c) Soldes d'impôt différé**

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé sont les suivantes :

	Au 28 février 2010	Comptabilisé dans le résultat	Au 26 février 2011	Comptabilisé dans le résultat	Comptabilisé dans le résultat global	Au 3 mars 2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif d'impôt différé :</b>						
Créances à long terme de franchisés	1,0	(0,3)	0,7	(0,2)	-	0,5
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4,1	(0,7)	3,4	(0,2)	-	3,2
Autres éléments du passif à long terme	1,6	(0,3)	1,3	(0,3)	0,6	1,6
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	13,3	(3,8)	9,5	(3,6)	-	5,9
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé	5,0	1,9	6,9	(0,7)	-	6,2
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>25,0</b>	<b>(3,2)</b>	<b>21,8</b>	<b>(5,0)</b>	<b>0,6</b>	<b>17,4</b>
<b>Passif d'impôt différé :</b>						
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	1,3	0,1	1,4	(0,4)	-	1,0
Immobilisations incorporelles	2,7	0,7	3,4	0,5	-	3,9
Autres éléments de l'actif à long terme	1,1	(0,1)	1,0	(0,1)	-	0,9
	5,1	0,7	5,8	-	-	5,8
<b>Actif d'impôt différé, net</b>	<b>19,9</b>	<b>(3,9)</b>	<b>16,0</b>	<b>(5,0)</b>	<b>0,6</b>	<b>11,6</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**9. Impôt sur le résultat (suite)**

**c) Soldes d'impôt différé (suite)**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé - non courant	12,6	17,4	21,2
Passif d'impôt différé - non courant	(1,0)	(1,4)	(1,3)
	<b>11,6</b>	<b>16,0</b>	<b>19,9</b>

**10. Résultat par action**

Le calcul du résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2012	2011
Résultat net	<b>230,0 \$</b>	182,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat de base par action	<b>224,0</b>	233,6
Résultat de base par action, en dollars	<b>1,03 \$</b>	0,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	<b>224,2</b>	233,7
Résultat dilué par action, en dollars	<b>1,03 \$</b>	0,78 \$

Pour l'exercice terminé le 3 mars 2012, 892 000 options d'achat d'actions ayant un effet antidilutif ont été exclues du calcul du résultat dilué par action (1 808 000 en 2011). Les autres options d'achat d'actions en circulation ont un effet négligeable sur le calcul du résultat dilué par action.

**11. Stocks**

Pour l'exercice terminé le 3 mars 2012, la provision pour désuétude des stocks comptabilisée en charges dans le coût des ventes s'établissait à 1,1 million de dollars (0,8 en 2011).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**12. Créances à long terme de franchisés**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	<b>39,2</b>	40,1	40,1
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les créances clients et autres débiteurs)	<b>(5,8)</b>	(5,4)	(6,8)
	<b>33,4</b>	34,7	33,3

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date du 3 mars 2012, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 48,6 millions de dollars (49,8 et 47,9 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) avant l'effet de l'actualisation de 1,3 million de dollars (2,1 et 3,3 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 8,1 millions de dollars (7,6 et 4,5 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,0 % (8,0 % et 8,5 % au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement), comportent des termes de paiement jusqu'en 2028 et certaines de ces créances sont renouvelables.

**13. Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers se composent des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») ainsi que des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés. Ces actifs ont été classés dans les instruments de niveau 3 au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, puisque d'importantes données non observables sont prises en compte dans leur évaluation. Le tableau qui suit présente la variation des soldes de l'état consolidé de la situation financière et l'incidence sur l'état consolidé du résultat (note 8) :

	2012	2011
	\$	\$
<b>Juste valeur des PCAA au début de l'exercice</b>	<b>20,2</b>	19,8
Variation de la juste valeur comptabilisée dans le résultat net consolidé	<b>1,8</b>	1,1
Remboursements de capital	<b>(0,3)</b>	(0,6)
Exercice des options de remboursement	<b>(2,7)</b>	-
Effet des variations des cours de change	-	(0,1)
<b>Juste valeur des PCAA à la fin de l'exercice</b>	<b>19,0</b>	20,2
<b>Options de remboursement au début de l'exercice</b>	<b>2,8</b>	2,9
Variation de la juste valeur comptabilisée dans le résultat net consolidé	<b>0,1</b>	(0,1)
Exercice des options de remboursement	<b>(2,9)</b>	-
<b>Options de remboursement à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	2,8
	<b>19,0</b>	23,0

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**13. Autres actifs financiers (suite)**

**a) PCAA**

Le 3 mars 2012, la Société détenait des PCAA d'une valeur nominale de 23,5 millions de dollars. Au 3 mars 2012, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 23,2 millions de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels (10,4 millions de dollars de A-1, 10,2 millions de dollars de A-2, 1,9 million de dollars de B et 0,7 million de dollars de C) et à 0,3 million de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels, respectivement. Au 3 mars 2012, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 4,5 millions de dollars, soit 19,1 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date.

La Société a évalué ses PCAA au 3 mars 2012. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Société a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés ainsi qu'à d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Société a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction.

**b) Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés**

La Société a des facilités de crédits qui comportent des mécanismes sous la forme d'options qui permettront à la Société de rembourser à l'échéance les montants tirés, sous certaines conditions, à même des billets restructurés. Le 27 mai 2011, la Société a exercé les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés pour la catégorie de billets reflète pour les actifs inadmissibles.

Au 3 mars 2012, la Société détenait des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés pour la catégorie de billets d'actifs traditionnels. La Société a procédé à une évaluation et a comptabilisé ses options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés à leur juste valeur. Cette juste valeur était négligeable au 3 mars 2012.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**14. Placements dans des entreprises associées**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Placement dans une entreprise associée - Rite Aid	-	-	-
Placements dans des entreprises associées - Autres	6,9	7,6	7,9
	<b>6,9</b>	<b>7,6</b>	<b>7,9</b>

***Placement dans une entreprise associée - Rite Aid***

Au 3 mars 2012, la Société détenait une participation de 26,1 % (28,3 % et 28,4 % au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) dans les capitaux propres de Rite Aid. La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une entreprise associée qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 3 mars 2012, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 391,4 millions de dollars américains (322,5 et 383,0 millions de dollars américains au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement).

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé en date du 5 juillet 2011 un avis relatif à son intention de vendre approximativement 25 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid. Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a procédé à la vente de 17 574 100 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 22,0 millions de dollars (22,9 millions de dollars américains), nette des frais de transactions, qui a été comptabilisée dans les gains sur dispositions de placement dans l'entreprise associée Rite Aid, puisque la valeur comptable de ce placement est à zéro. Au 3 mars 2012, la Société détenait 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (251 975 262 au 26 février 2011 et au 28 février 2010). À la suite du dépôt, le 17 avril 2012, d'un autre avis d'intention de vente à cet effet, la Société a vendu 56 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid postérieurement à la date de clôture de l'exercice (note 34).

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux IFRS, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable de son placement, puisque la Société n'a pas fourni de garantie à l'égard des obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée nette d'un gain sur dilution lié aux dispositions partielles de ce placement s'élevait à 40,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 (159,8 millions de dollars en 2011). Au 3 mars 2012, la quote-part cumulative de la perte de Rite Aid non constatée s'élevait à 298,7 millions de dollars (257,9 et 98,1 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**14. Placements dans des entreprises associées (suite)**

**Placement dans une entreprise associée - Rite Aid (suite)**

Les tableaux suivants présentent certains renseignements financiers choisis extraits des états financiers consolidés et audités de Rite Aid au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, et ce, conformément aux PCGR des États-Unis, en millions de dollars américains. À titre informatif, la Société a également présenté ces renseignements conformément aux IFRS.

	PCGR américains	IFRS	PCGR américains	IFRS
	2012	2012	2011	2011
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US

**Données relatives à l'état consolidé du résultat de Rite Aid :**

Produits	26 121,2	26 121,2	25 214,9	25 214,9
Perte nette	(368,6)	(183,8)	(555,4)	(509,2)

PCGR américains

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$ US	\$ US	\$ US

**Données relatives à l'état consolidé de la situation financière de Rite Aid :**

Total de l'actif	7 364,3	7 555,9	8 049,9
Total du passif	9 951,0	9 767,2	9 723,5
Capitaux propres négatifs	(2 586,7)	(2 211,3)	(1 673,6)

IFRS

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$ US	\$ US	\$ US

**Données relatives à l'état consolidé de la situation financière de Rite Aid :**

Total de l'actif	8 277,6	8 299,5	8 735,0
Total du passif	9 790,7	9 621,9	9 557,2
Capitaux propres négatifs	(1 513,1)	(1 322,4)	(822,2)

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**15. Immobilisations corporelles**

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 28 février 2010	88,4	304,4	17,0	70,4	12,9	493,1
Acquisitions	9,8	6,1	1,2	4,0	21,2	42,3
Dispositions	(1,5)	(0,3)	-	(0,5)	-	(2,3)
Transferts	-	23,7	-	-	(23,7)	-
Solde au 26 février 2011	96,7	333,9	18,2	73,9	10,4	533,1
Acquisitions	2,4	4,3	-	5,1	11,6	23,4
Dispositions	(1,9)	-	-	(0,3)	-	(2,2)
Transferts	0,4	15,8	0,8	-	(17,0)	-
Transferts à immeubles de placement	(0,6)	(3,8)	-	-	-	(4,4)
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>97,0</b>	<b>350,2</b>	<b>19,0</b>	<b>78,7</b>	<b>5,0</b>	<b>549,9</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 28 février 2010	-	87,6	8,4	55,8	-	151,8
Amortissement	-	11,9	1,3	6,1	-	19,3
Dispositions	-	(0,1)	-	(0,3)	-	(0,4)
Solde au 26 février 2011	-	99,4	9,7	61,6	-	170,7
Amortissement	-	12,9	1,4	5,3	-	19,6
Dispositions	-	-	-	-	-	-
Transferts à immeubles de placement	-	(1,5)	-	-	-	(1,5)
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>-</b>	<b>110,8</b>	<b>11,1</b>	<b>66,9</b>	<b>-</b>	<b>188,8</b>
<b>Valeur comptable</b>						
Au 28 février 2010	88,4	216,8	8,6	14,6	12,9	341,3
Au 26 février 2011	96,7	234,5	8,5	12,3	10,4	362,4
<b>Au 3 mars 2012</b>	<b>97,0</b>	<b>239,4</b>	<b>7,9</b>	<b>11,8</b>	<b>5,0</b>	<b>361,1</b>

La valeur nette comptable au 3 mars 2012 comprend des terrains destinés à la location d'un montant de 93,3 millions de dollars (92,9 et 84,7 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) et des immeubles destinés à la location d'un montant de 206,7 millions de dollars (200,5 et 182,1 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**16. Immeubles de placement**

	Terrains	Immeubles	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Solde au 28 février 2010	9,3	25,8	-	35,1
Acquisitions	-	0,4	-	0,4
Dispositions	(0,4)	(3,8)	-	(4,2)
<b>Solde au 26 février 2011</b>	<b>8,9</b>	<b>22,4</b>	<b>-</b>	<b>31,3</b>
Acquisitions	-	-	0,3	0,3
Dispositions	(1,1)	(3,3)	-	(4,4)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	0,6	3,8	-	4,4
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>8,4</b>	<b>22,9</b>	<b>0,3</b>	<b>31,6</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 28 février 2010	-	11,1	-	11,1
Amortissement	-	0,8	-	0,8
Dispositions	-	(1,1)	-	(1,1)
<b>Solde au 26 février 2011</b>	<b>-</b>	<b>10,8</b>	<b>-</b>	<b>10,8</b>
Amortissement	-	0,6	-	0,6
Dispositions	-	(1,8)	-	(1,8)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	1,5	-	1,5
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>-</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>11,1</b>
<b>Valeur comptable</b>				
Au 28 février 2010	9,3	14,7	-	24,0
Au 26 février 2011	8,9	11,6	-	20,5
<b>Au 3 mars 2012</b>	<b>8,4</b>	<b>11,8</b>	<b>0,3</b>	<b>20,5</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**16. Immeubles de placement (suite)**

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux loués à des tiers. La juste valeur des immeubles de placement s'établit à 24,3 millions de dollars au 3 mars 2012 (23,3 et 27,4 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement).

Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a comptabilisé, dans les autres produits, 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2011) pour des revenus de location tirés d'immeubles de placement et a également comptabilisé, dans les frais généraux et opérationnels, 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2011) de coûts opérationnels directs pour ces mêmes immeubles. La Société a de plus, comptabilisé des coûts opérationnels directs de 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars en 2011) pour des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu de location.

La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause.

Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode par le résultat en tenant compte des flux de trésorerie attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majoré du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de location. Cette méthode tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts opérationnels non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimatif qui sera tiré de la vente de l'immeuble.

Une société d'évaluation indépendante, possédant les compétences professionnelles appropriées et une expérience récente relative à l'emplacement et à la catégorie des immeubles évalués, a évalué les principaux immeubles de placement de la Société au 28 février 2010.

La direction a par la suite mis à jour la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, en tenant compte de la valeur actualisée totale des flux de trésorerie prévus que devrait générer la location des immeubles. Un taux qui reflète les risques particuliers inhérents aux flux de trésorerie nets est appliqué aux flux de trésorerie nets annuels afin d'obtenir la valeur de l'immeuble. Au 3 mars 2012, les taux d'actualisation avant impôts utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement variaient de 7,25 % et 9,5 %.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**17. Immobilisations incorporelles**

Frais de  
développement de  
la bannière

---

\$

**Coût**

Solde au 28 février 2010	198,9
Acquisitions	45,5
Solde au 26 février 2011	244,4
Acquisitions	22,7
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>267,1</b>

**Amortissement cumulé**

Solde au 28 février 2010	61,2
Amortissement	8,8
Solde au 26 février 2011	70,0
Amortissement	10,2
<b>Solde au 3 mars 2012</b>	<b>80,2</b>

**Valeur comptable**

Au 28 février 2010	137,7
Au 26 février 2011	174,4
<b>Au 3 mars 2012</b>	<b>186,9</b>

**18. Goodwill**

La valeur comptable du goodwill s'établit à 36,0 millions de dollars au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010 dont 20,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des actifs de franchisage et 16,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des médicaments génériques.

***Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill***

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT. À la date à laquelle le test a été effectué, la Société a déterminé qu'aucune de ses UGT avec goodwill n'avait subi de dépréciation. Afin de déterminer si une dépréciation est requise, la Société estime la valeur recouvrable de chaque UGT. La valeur recouvrable de l'unité est déterminée en fonction du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité en 2012 a été déterminée sensiblement de la même façon qu'en 2011. Le calcul de la valeur actuelle tient compte des flux de trésorerie futurs prévus sur une période de cinq ans ainsi que d'une valeur finale reflétant les prévisions de croissance par la suite.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**18. Goodwill (suite)**

**Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill (suite)**

Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les hypothèses clés suivantes :

– Les projections de flux de trésorerie pour une UGT sont déterminées à partir du budget approuvé pour l'exercice à venir. Celles faites pour les quatre exercices suivant l'exercice pour lequel le budget a été établi sont cohérentes par rapport aux données historiques et reflètent les attentes de la direction quant à la performance opérationnelle à moyen terme de l'UGT et à la croissance prévue des marchés de l'UGT.

– Le calcul de la valeur d'utilité prend en compte des estimations de la performance financière future de l'UGT. Les produits constituent l'un des facteurs clés des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les taux de croissance des produits sur une période de cinq ans ont été évalués en fonction des données historiques et de la croissance prévue de chaque UGT.

– Une valeur finale est incluse pour la période allant au-delà des cinq années suivant la date de clôture et cette valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés pour la cinquième année et un taux de croissance final de 3,7 % (3,7% en 2011). Ce taux de croissance final n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen pour les marchés pertinents.

– La Société utilise un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % par année (8,0% en 2011). Ce taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital du secteur d'activité.

La direction est d'avis que tout changement raisonnablement possible des hypothèses clés prises en compte dans le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT n'aura pas d'incidence sur les résultats du test de dépréciation.

**19. Autres éléments de l'actif à long terme**

	<b>Au 3 mars 2012</b>	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Actifs de loyers escalatoires	<b>8,1</b>	8,4	8,7
Autres	<b>2,5</b>	1,7	1,5
	<b>10,6</b>	10,1	10,2

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**20. Fournisseurs et autres créditeurs**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres courus	<b>181,3</b>	162,1	149,2
Charges à payer et autres	<b>36,2</b>	43,4	41,0
Produits différés	<b>13,1</b>	3,2	3,6
	<b>230,6</b>	208,7	193,8

**21. Dette à long terme**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 8 mai 2012, portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,65 % (1,65 % et 0,85 % au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). Les taux d'intérêt sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois.	<b>149,9</b>	184,8	199,9
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2016.	-	-	-
	<b>149,9</b>	184,8	199,9
Portion à court terme de la dette à long terme	<b>149,9</b>	-	-
	-	184,8	199,9

**a) Convention de crédit**

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2016, d'un montant de 500,0 millions de dollars. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,05 % au 3 mars 2012). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, cette facilité de crédit était inutilisée.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**21. Dette à long terme (suite)**

**a) Convention de crédit (suite)**

La Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500,0 millions de dollars et échéant le 8 mai 2012. Le 10 novembre 2011, la Société a procédé à une réduction permanente de cette facilité de crédit renouvelable non garantie, l'établissant à un montant de 200,0 millions de dollars. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012, 3,00 % au 26 février 2011 et 2,25 % au 28 février 2010) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,65 % au 3 mars 2012, 1,65 % au 26 février 2011 et 0,85 % au 28 février 2010). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, un montant de 150,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé (185,3 et 200,3 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement), incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010).

Selon les termes et conditions stipulés aux conventions de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 24, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, la Société respectait ces engagements.

Le 28 mai 2009, la Société s'est engagée dans des facilités de crédit à terme rotatif d'un montant total de 17,6 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains) et échéant entre le 28 mai 2011 et le 28 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable à ces ententes est le taux préférentiel plus une marge variable (totalisant 2,00 % au 3 mars 2012, 2,00 % au 26 février 2011 et 1,25 % au 28 février 2010) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,85 % au 3 mars 2012, 1,85 % au 26 février 2011 et 1,05 % au 28 février 2010) et peuvent être renouvelées pour des durées consécutives de 12 mois jusqu'à l'atteinte d'une période totale de sept ans. Le 27 mai 2011, la Société a exercé les options et a remboursé les montants tirés sur ces facilités à même les billets restructurés.

Le montant total disponible des facilités de crédit à terme rotatif est réduit lors de remboursements subséquents de certains PCAA et lors de l'exercice d'options de remboursement, réduisant le montant disponible à 10,2 millions de dollars au 3 mars 2012. Les billets de PCAA décrits à la note 13a) sont donnés en sûreté de premier rang sur cette facilité de crédit. Au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, aucun montant n'était utilisé en vertu de ces facilités de crédit.

**b) Remboursements minimaux**

La totalité de la dette utilisée au 3 mars 2012 est remboursable au cours de l'exercice se terminant le 2 mars 2013. La dette sera remboursée via la nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2016.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**22. Autres éléments du passif à long terme**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
Obligations différées relatives à des contrats de location	10,8	11,7	12,5
Obligations au titre des prestations définies de retraite (note 28)	2,7	2,7	4,8
Autres	0,4	-	-
	<b>13,9</b>	14,4	17,3

**23. Capital-actions**

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie A, participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie B lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie B, participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour une action catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie C, à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2012		2011	
	<i>(en millions d'actions)</i>	\$	<i>(en millions d'actions)</i>	\$
<b>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</b>				
Actions émises au début de l'exercice	115,4	614,4	118,9	650,8
Exercice d'un privilège d'échange	-	-	3,0	-
Rachetées et annulées	(10,7)	(55,5)	(6,5)	(35,1)
Rachetées et à annuler	-	-	-	(1,5)
Options d'achat d'actions exercées	0,1	0,8	-	0,2
Actions émises à la fin de l'exercice	<b>104,8</b>	<b>559,7</b>	115,4	614,4

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**23. Capital-actions (suite)**

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit : (suite)

	2012		2011	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
<b>Actions catégorie B</b>				
Actions émises au début de l'exercice	114,4	-	117,4	-
Exercice d'un privilège d'échange	-	-	(3,0)	-
Actions émises à la fin de l'exercice	114,4	-	114,4	-

**a) Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités**

Le 2 mai 2011, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 10 400 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2012. Les actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2010, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Pendant la durée de ce programme de rachat, 6 819 900 actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011, la Société a procédé au rachat de 10 400 000 et 6 819 900 actions à droit de vote subalterne catégorie A à un prix moyen de 11,93 \$ et 9,23 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 124,1 millions de dollars et de 63,0 millions de dollars, respectivement. Des montants de 68,6 millions de dollars et de 26,4 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 287 200 actions qui ont été annulées après le 26 février 2011.

**b) Exercice d'un privilège d'échange**

Le 25 mai 2010, la Société a émis 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie A à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 3 000 000 d'actions catégorie B contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A, à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour chaque action catégorie B ainsi échangée.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**23. Capital-actions (suite)**

**c) Options d'achat d'actions exercées**

Pour l'exercice terminé le 3 mars 2012, 69 890 actions à droit de vote subalterne catégorie A ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (23 616 en 2011).

**d) Dividendes**

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la Société :

	2012	2011
	\$	\$
0,24 \$ (0,22 \$ en 2011) par action à droit de vote subalterne catégorie A	<b>26,4</b>	26,1
0,24 \$ (0,22 \$ en 2011) par action de catégorie B	<b>27,4</b>	25,3
	<b>53,8</b>	51,4

Le 2 mai 2012, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action. Ce dividende sera versé le 1er juin 2012 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie A ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie B inscrits aux registres de la Société en date du 18 mai 2012.

**24. Informations à fournir concernant le capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 26 février 2011.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**24. Informations à fournir concernant le capital (suite)**

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus les capitaux propres. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la portion échéant à court terme) et le découvert bancaire. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres Sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements.

Le tableau suivant montre le rapprochement de la capitalisation totale utilisée par la Société et le détail du calcul des ratios suivis par la Société :

	2012	2011
	\$	\$
Découvert bancaire	5,0	16,5
Portion court terme de la dette à long terme	149,9	-
Dette à long terme	-	184,8
<b>Endettement net</b>	<b>154,9</b>	<b>201,3</b>
Capitaux propres	649,2	598,3
<b>Capitalisation totale</b>	<b>804,1</b>	<b>799,6</b>
Résultat opérationnel avant amortissements	311,2	290,5
Ratio d'endettement net sur la capitalisation totale	19,3%	25,2%
Ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements	0,5	0,7

La Société croit que ces ratios sont satisfaisants compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par ses facilités de crédit renouvelable de 500 et de 200 millions de dollars décrites à la note 21. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par ses facilités de crédit quant au maintien de ces ratios.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**25. Paiements fondés sur des actions**

**a) Régime d'options d'achat d'actions**

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe. En vertu du régime d'options d'achat d'actions établi en 1995 en faveur de certains cadres, la Société peut octroyer des options à ces employés jusqu'à concurrence de 8 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie A. Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. L'échéance la plus éloignée des options attribuées est en janvier 2021. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2012		2011	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	2,0	11,90	1,9	12,56
Options attribuées	0,2	13,24	0,4	9,27
Options exercées	(0,1)	9,65	-	7,88
Options renoncées	(0,1)	10,67	(0,2)	15,06
Options expirées	(0,1)	13,00	(0,1)	9,27
Options en cours à la fin de l'exercice	1,9	12,12	2,0	11,90
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1,4	12,76	1,4	13,15

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 3 mars 2012 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en millions)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 10 \$	0,6	8,1	8,63	0,3	8,35
10 \$ - 15 \$	0,9	6,0	12,51	0,7	12,72
15 \$ - 20 \$	0,4	2,0	16,75	0,4	16,75
	1,9	5,9	12,12	1,4	12,76

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**25. Paiements fondés sur des actions (suite)**

**a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)**

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle Black & Scholes.

	<b>2012</b>	2011
Dividende annuel prévu	<b>1,92%</b>	2,39%
Volatilité prévue	<b>29,75%</b>	33,06%
Taux d'intérêt sans risque	<b>1,26%</b>	2,70%
Durée prévue (années)	<b>5</b>	6

Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a attribué 191 640 options (394 490 en 2011). La juste valeur de ces options est de 2,91 \$ pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 (2,61 \$ en 2011). Une somme de 0,7 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 (0,8 million de dollars en 2011).

**b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR »)**

Depuis le 1er janvier 2012, la Société a un régime d'actions liées au rendement offert à ses hauts dirigeants. Les droits sur les ALR sont acquis sur une période de trois ans et sont assortis de conditions d'acquisition liées au rendement. Les ALR donnent le droit de recevoir des actions subalternes de catégorie A de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces.

Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a octroyé 50 510 ALR. Au 3 mars 2012, 50 510 ALR étaient en circulation.

La Société utilise un modèle Monte Carlo pour intégrer une condition de marché à l'évaluation des ALR.

La juste valeur des ALR octroyées au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012 est de 11,73 \$ par ALR. Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, aucune charge significative n'a été constatée relativement au régime d'ALR.

Des actions subalternes catégorie A de la Société sont détenues en fiducie à l'intention des détenteurs jusqu'à ce que les droits rattachés aux actions liées au rendement soient acquis ou qu'ils soient annulés. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et le coût des actions acquises est présenté en réserve à titre d'actions autodétenues à la situation financière consolidée de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a acquis 76 639 actions subalternes catégorie A au prix moyen de 13,16 \$. La Société détient toujours ces actions au 3 mars 2012.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**25. Paiements fondés sur des actions (suite)**

**c) Régime de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions**

La Société a un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, la Société a attribué 16 230 unités d'actions (20 088 en 2011) et 179 540 droits à la plus-value (170 008 droits à la plus-value en 2011). Au 3 mars 2012, 140 485 unités d'actions (124 255 et 104 167 unités d'actions au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) et 349 548 droits à la plus-value d'actions (255 468 et 85 460 droits à la plus-value d'actions au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) étaient en circulation.

Une somme de 0,9 million de dollars a été constatée en charge relativement à ces régimes pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 (0,2 million de dollars en 2011). Au 3 mars 2012, la Société avait un passif de 2,2 millions de dollars dans les fournisseurs et autres créiteurs relativement à ces régimes (1,3 million de dollars au 26 février 2011 et 1,1 million de dollars au 28 février 2010).

**26. Garanties et éventualités**

**a) Garanties**

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnisations d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnisations relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company, Inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 000 000 \$ US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis des rapports suite à la finalisation des audits fiscaux des exercices financiers 2004 à 2007 des opérations américaines cédées à Rite Aid. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, une entente est intervenue avec l'IRS sans solde payable ni remboursement. La Société a donc renversé la provision enregistrée préalablement à l'égard de cet enjeu. Certains audits fiscaux effectués par d'autres juridictions sont toujours en cours. Bien que l'issue finale de ces audits ne puisse être déterminée avec certitude, la Société croit que sa provision, incluant la portion constatée au cours de l'exercice financier 2012, relative à l'indemnisation fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

En date du 3 mars 2012, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 1,1 millions de dollars (3,4 et 2,4 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**26. Garanties et éventualités (suite)**

***b) Conventions de rachat***

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 3 mars 2012, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 111,5 millions de dollars (116,6 et 116,3 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location financement, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 3 mars 2012, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 76,0 millions de dollars (69,0 et 61,1 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement).

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 3 mars 2012, du 26 février 2011 et du 28 février 2010.

***c) Éventualités***

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## 27. Engagements

Les engagements présentés ci-après correspondent aux engagements liés aux contrats de location simple que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur, ainsi qu'aux engagements contractuels relatifs aux immobilisations corporelles.

### a) La Société comme locataire

Les baux ont généralement des durées variant de 5 à 20 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Quelques contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé. Les paiements de location pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 représentent 57,0 millions de dollars (50,2 millions de dollars en 2011).

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	<b>Paiements minimums des contrats de location simple</b>
	<b>\$</b>
2013	<b>44,3</b>
2014	<b>43,0</b>
2015	<b>38,7</b>
2016	<b>40,7</b>
2017	<b>38,9</b>
Suivantes	<b>252,5</b>
	<b>458,1</b>

---

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**27. Engagements (suite)**

**b) La Société comme bailleur**

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 15) en utilisant des contrats de location simple conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 20 ans avec des options de renouvellement. Quelques contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 3 mars 2012, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location simple (inclus dans les créances clients et autres débiteurs) de 5,9 millions de dollars (5,8 et 8,3 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 5)) sont les suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles	33,7	31,2
Revenus de sous-location	52,3	49,7
	<b>86,0</b>	<b>80,9</b>

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	Revenus de contrats de location simple	Revenus de sous-location de contrats de location simple
	\$	\$
2013	31,7	42,5
2014	26,3	39,8
2015	21,9	38,2
2016	18,7	35,6
2017	15,1	32,0
Suivantes	40,7	181,5
	<b>154,4</b>	<b>369,6</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**27. Engagements (suite)**

**c) Engagements contractuels liés aux immobilisations corporelles**

La Société a également d'autres engagements tels, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immeubles auprès d'entrepreneurs totalisant 2,9 millions de dollars. Ces paiements minimums exigibles sont payables au cours de l'exercice se terminant le 2 mars 2013.

**28. Régimes de retraite**

La Société offre des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies en vertu desquels les employés reçoivent des prestations de retraite. En vertu des régimes de retraite à prestations définies, les employés ont droit à une rente viagère à leur retraite, d'un montant correspondant à 2 % du salaire moyen des trois meilleures années, pour chaque année de service. La période de service reconnue ne peut excéder 35 ans. Aux fins de la présentation de l'information financière, la date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 3 mars 2012 (26 février 2011 et 28 février 2010).

La plus récente évaluation actuarielle de l'actif des régimes et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée le 31 décembre 2010.

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite à cotisations et à prestations définies se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies	<b>2,0</b>	1,8
Régimes de retraite à prestations définies		
Coût des services rendus	1,2	1,0
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	1,2	1,1
Rendement attendu des actifs des régimes	<b>(0,9)</b>	(0,7)
Modifications aux régimes	<b>(0,1)</b>	0,9
Charge de retraite pour les régimes à prestations définies	<b>1,4</b>	2,3

La charge de retraite est comptabilisée dans les postes suivants de l'état du résultat consolidé :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Frais généraux et opérationnels	<b>3,1</b>	3,7
Frais financiers, net	<b>0,3</b>	0,4
	<b>3,4</b>	4,1

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
<b>Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies</b>		
Solde au début de l'exercice	20,9	17,1
Coût des services rendus	1,2	1,0
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	1,2	1,1
Prestations versées	(0,3)	(0,2)
Modifications aux régimes	0,2	1,3
Pertes actuarielles dans le résultat global	2,1	0,6
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>25,3</b>	<b>20,9</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>		
Solde au début de l'exercice	19,3	13,5
Rendement attendu des actifs des régimes	0,9	0,7
Gain actuariel (perte actuarielle) dans le résultat global	(1,2)	0,5
Cotisations	3,9	4,4
Modifications aux régimes	-	0,4
Prestations versées	(0,3)	(0,2)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>22,6</b>	<b>19,3</b>
Déficit à la fin de l'exercice	2,7	1,6
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	-	1,1
<b>Obligation au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments du passif à long terme</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Les ajustements liés à l'expérience s'établissent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Pertes liées (gains liés) à l'expérience relative aux actifs	<b>1,2</b>	(0,5)
Pertes liées (gains liés) à l'expérience relative aux passifs	<b>0,1</b>	(0,4)

Les pertes actuarielles cumulatives sur les régimes de retraite à prestations définies comptabilisées dans le résultat global se présentent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Pertes actuarielles cumulatives au début de l'exercice	<b>0,1</b>	-
Montant reconnu au cours de l'exercice	<b>3,3</b>	0,1
Pertes actuarielles cumulatives à la fin de l'exercice	<b>3,4</b>	0,1

La limite cumulative au titre de l'actif des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée dans le résultat global se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Limite au titre de l'actif des régimes au début de l'exercice	<b>1,1</b>	1,2
Montant reconnu au cours de l'exercice	<b>(1,1)</b>	(0,1)
Limite au titre de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	<b>-</b>	1,1

Au 26 février 2011 et au 28 février 2010, certains régimes de retraite de la Société avaient des obligations au titre des prestations définies excédant les actifs. Les obligations au titre des prestations définies pour ces régimes étaient de 15,3 et 12,4 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement et la juste valeur des actifs de ces régimes était de 12,9 et 8,5 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement. Au 3 mars 2012, l'obligation au titre des prestations définies excédait les actifs pour chacun des régimes.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Au 3 mars 2012, 30 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables (28 % au 26 février 2011 et au 28 février 2010), 65 % était investi (72 % au 26 février 2011 et au 28 février 2010) et 5 % était à recevoir (nul au 26 février 2011 et au 28 février 2010). La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	<b>Au 3 mars 2012</b>	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	%	%	%
Fonds équilibrés	<b>53</b>	51	58
Fonds d'actions	<b>47</b>	44	42
Autres	-	5	-

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeuble ou d'autres actifs utilisés par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<b>Au 3 mars 2012</b>	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	%	%	%
Obligations au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation	<b>4,75</b>	5,50	6,00
Taux de croissance attendu de la rémunération	<b>3,50</b>	3,50	4,00
		<b>2012</b>	2011
		%	%
Charges de retraite pour les régimes à prestations définies			
Taux d'actualisation		<b>5,50</b>	6,00
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes		<b>6,00</b>	6,25
Taux de croissance attendu de la rémunération		<b>3,50</b>	4,00

Le taux de rendement attendu global représente la moyenne pondérée des taux de rendement attendus de toutes les catégories d'actifs des régimes détenues. L'évaluation des taux de rendement par la direction est basée sur l'historique des tendances de rendement et sur l'analyse des prédictions du marché des actifs par rapport à la durée des obligations afférentes. Le taux utilisé est un taux prospectif à long terme. Rien ne garantit que les régimes produiront le taux de rendement prévu.

Le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice terminé le 3 mars 2012 était négatif de 0,3 million de dollars (était un revenu de 1,2 million de dollars en 2011).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société prévoit payer 3,2 millions de dollars de cotisations pour les régimes à prestations définies.

Pour l'exercice terminé le 3 mars 2012, la charge au titre des régimes provinciaux et fédéraux s'établissait à 2,2 millions de dollars (2,1 en 2011).

**29. Transactions entre parties liées**

Les soldes et les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont décrites ci-après.

**a) Société mère et partie exerçant le contrôle ultime**

Au 3 mars 2012, monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

**b) Rémunération des principaux dirigeants**

En plus de verser un salaire aux membres de la direction, la Société contribue pour eux à un régime de retraite à prestations définies entièrement financé par la Société (note 28). Les principaux dirigeants participent également, selon leur statut, à un ou à plusieurs régimes de rémunération à long terme offerts par la Société, soient, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'actions liées au rendement, le régime de droits à la plus-value d'actions et le régime d'unités d'actions. La rémunération présentée ci-dessous comprend la rémunération des membres du conseil d'administration, du président et chef de la direction ainsi que des premiers vice-présidents.

	2012	2011
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	5,6	4,7
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,5
Rémunération fondée sur des actions	1,3	0,5
	<b>7,5</b>	<b>5,7</b>

Au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, la Société n'avait accordé aucun prêt à ses principaux dirigeants.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**29. Transactions entre parties liées (suite)**

**c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction**

Les opérations conclues avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Ventes	<b>64,3</b>	53,9
Redevances	<b>3,8</b>	3,0
Loyers	<b>2,2</b>	1,8
Crédits aux franchisés	<b>(0,3)</b>	(0,8)

Au 3 mars 2012, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les créances clients et autres débiteurs de 4,9 millions de dollars (5,0 millions de dollars au 26 février 2011) résultant de ces transactions. Les créances à long terme de franchisés incluaient un montant de 0,5 million de dollars au 3 mars 2012 à recevoir d'un franchisé lié (0,9 million de dollars au 26 février 2011). Au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012, aucun montant au titre de frais de développement de la bannière n'a été versé à des dirigeants pour acquérir un établissement franchisé alors qu'un montant de 6,9 millions de dollars a été versé en 2011. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

**30. Information à fournir sur les instruments financiers**

**a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :**

	<u>Au 3 mars 2012</u>	<u>Au 26 février 2011</u>	<u>Au 27 février 2010</u>
	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
PCAA	<b>19,0</b>	20,2	19,8
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	-	2,8	2,9
<b>Prêts et créances</b>			
Créances clients et autres débiteurs	<b>206,5</b>	193,5	192,7
Créances à long terme de franchisés	<b>33,4</b>	34,7	33,3
<b>Passifs financiers</b>			
Découvert bancaire	<b>5,0</b>	16,5	13,3
Fournisseurs et autres créditeurs	<b>230,6</b>	208,7	193,8
Portion court terme de la dette à long terme	<b>149,9</b>	-	-
Dette à long terme	-	184,8	199,9

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

***b) Juste valeur***

Au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, la juste valeur des créances clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif était similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

La juste valeur des PCAA fait l'objet, à la note 13a), d'une analyse relativement aux méthodes et aux hypothèses utilisées.

La juste valeur des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés décrites à la note 13b) a été déterminée en utilisant le modèle de Black & Scholes et tient aussi compte de la juste valeur des PCAA sous-jacents à la date d'évaluation.

La juste valeur de la dette à long terme n'était pas différente de façon significative de sa valeur comptable au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010 étant donné qu'elle portait principalement intérêt à des taux fixés en fonction du marché pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. La Société estime pouvoir obtenir des taux d'intérêt relativement similaires pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à chacune des dates de clôture. Ces conditions ne feraient pas en sorte que la juste valeur de la dette à long terme s'éloigne de façon importante de la valeur comptable.

***c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur***

La Société a classé les évaluations à la juste valeur de ses instruments financiers, soit les évaluations des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés, au niveau 3 au 3 mars 2012, au 26 février 2011 et au 28 février 2010, car elles sont fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. La continuité de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés est présentée à la note 13.

***d) Risque de crédit***

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux PCAA, aux créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés en ce qui concerne les PCAA et du fait que les créances clients et autres débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

**d) Risque de crédit (suite)**

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date de clôture. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	6,5	3,0
Provision pour pertes sur créances	5,5	6,5
Radiation	(4,8)	(3,0)
Solde à la fin de l'exercice	7,2	6,5

**e) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 3 mars 2012, la Société avait des fournisseurs et autres créditeurs de 230,6 millions de dollars (208,7 et 193,8 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) dus au cours des 12 prochains mois. Les dates d'échéance de la dette à long terme et des engagements sont présentées aux notes 21 et 27, respectivement.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

**f) Risque de taux d'intérêt**

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 3 mars 2012, 149,9 millions de dollars (184,8 et 199,9 millions de dollars au 26 février 2011 et au 28 février 2010, respectivement) de dette à long terme étaient exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, représentant la portion de sa facilité de crédit renouvelable portant intérêt à des taux généralement fixés pour des périodes n'excédant pas un mois. La Société est également exposée à un risque de fluctuation du taux d'intérêt sur les PCAA qu'elle détient (note 13).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

**f) Risque de taux d'intérêt (suite)**

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. La Société ne détenait pas de tels instruments financiers au 3 mars 2012. Pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le bénéfice net de la Société aurait été inférieur ou supérieur de 1,2 million de dollars, respectivement.

**g) Risque de change**

Au 3 mars 2012 au 26 février 2011 et au 28 février 2010, les instruments financiers de la Société libellés en devises étrangères n'étaient pas significatifs et aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

**31. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif</b>		
Variation des créances clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	<b>(17,7)</b>	(2,7)
Variation des stocks	<b>7,0</b>	(9,4)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	<b>28,7</b>	13,9
Variation des autres éléments de l'actif à long terme	<b>0,6</b>	0,1
Variations des autres éléments du passif à long terme	<b>(1,9)</b>	(2,1)
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	<b>16,7</b>	(0,2)

**Autres renseignements**

	<u>Au 3 mars 2012</u>	<u>Au 26 février 2011</u>	<u>Au 28 février 2010</u>
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles acquises comprises dans les fournisseurs et autres créditeurs	<b>2,4</b>	3,9	5,1
Rachat d'actions compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	-	2,2	-

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**32. Information sectorielle**

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
<b>Produits <sup>(1)</sup></b>		
Franchisage	2 729,0	2 606,0
Médicaments génériques	124,0	124,5
Ventes inter-secteurs	(119,9)	(117,7)
	<b>2 733,1</b>	<b>2 612,8</b>
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b>		
Franchisage	252,7	237,5
Médicaments génériques	58,1	60,1
Éliminations inter-secteurs	0,4	(7,1)
	<b>311,2</b>	<b>290,5</b>
<b>Amortissements</b>		
Franchisage	30,3	28,8
Médicaments génériques	0,1	0,1
	<b>30,4</b>	<b>28,9</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		
Franchisage	222,4	208,7
Médicaments génériques	58,0	60,0
Éliminations inter-secteurs	0,4	(7,1)
	<b>280,8</b>	<b>261,6</b>
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles</b>		
Franchisage	46,2	88,1
Médicaments génériques	0,2	0,1
	<b>46,4</b>	<b>88,2</b>

<sup>(1)</sup> Les produits sont constitués des ventes et des autres produits.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**32. Information sectorielle (suite)**

	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$
<b>Total de l'actif</b>			
Franchisage	1 078,5	1 066,4	996,6
Médicaments génériques	42,6	31,7	33,9
Placement dans Rite Aid	-	-	-
Éliminations inter-secteurs	(48,3)	(38,4)	(34,7)
	<b>1 072,8</b>	<b>1 059,7</b>	<b>995,8</b>
<b>Total du passif</b>			
Franchisage	439,1	461,8	466,9
Médicaments génériques	16,0	21,9	23,2
Éliminations inter-secteurs	(31,5)	(22,3)	(23,4)
	<b>423,6</b>	<b>461,4</b>	<b>466,7</b>

Les revenus ainsi que le total de l'actif de la Société pour les secteurs géographiques du Canada et des États-Unis correspondent respectivement au franchisage et aux médicaments génériques pour le Canada et au placement dans Rite Aid pour les États-Unis.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)*

---

### **33. Explication de la transition aux IFRS**

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 3 mars 2012 sont les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS. Les présents états financiers consolidés ont été préparés de la façon décrite à la note 3, y compris l'application d'IFRS 1. IFRS 1 exige qu'une entité adopte les IFRS par une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS. Cette déclaration est incluse à la note 2 des présents états financiers annuels.

IFRS 1 exige également la présentation d'informations financières comparatives. Par conséquent, la date à laquelle la Société a appliqué pour la première fois les IFRS est le 28 février 2010 (la « date de transition »). En vertu d'IFRS 1, les nouveaux adoptants sont tenus d'appliquer de manière rétrospective l'ensemble des IFRS en vigueur à la date de clôture, soit le 3 mars 2012 pour la Société. Toutefois, IFRS 1 prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires pour les nouveaux adoptants.

Dans le cadre de la préparation de son état consolidé de la situation financière d'ouverture selon les IFRS, la Société a apporté des ajustements à certains montants qui avaient été comptabilisés dans ses états financiers antérieurs préparés selon les PCGR du Canada. En vertu d'IFRS 1, une entité doit présenter un rapprochement des éléments compris dans l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé du résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie. L'adoption des IFRS par la Société n'a pas nécessité d'ajustements significatifs dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Les tableaux et l'analyse présentés ci-après illustrent l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé du résultat, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Rapprochement des éléments de l'état consolidé de la situation financière**

Au 26 février 2011	Notes	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		\$	\$	\$
<i>Actifs courants</i>				
Créances clients et autres débiteurs	<b>c, g</b>	197,0	(3,5)	193,5
Stocks		173,2	-	173,2
Charges payées d'avance		6,9	-	6,9
Impôt différé	<b>o</b>	3,6	(3,6)	-
		380,7	(7,1)	373,6
<i>Actifs non courants</i>				
Créances à long terme de franchisés		34,7	-	34,7
Autres actifs financiers		23,0	-	23,0
Placements dans des entreprises associées		7,6	-	7,6
Immobilisations corporelles	<b>i, j</b>	414,4	(52,0)	362,4
Immeubles de placement	<b>j, l</b>	-	20,5	20,5
Immobilisations incorporelles	<b>k</b>	-	174,4	174,4
Goodwill		36,0	-	36,0
Impôt différé	<b>n, o</b>	10,7	6,7	17,4
Autres éléments de l'actif à long terme	<b>k</b>	138,3	(128,2)	10,1
<b>Total de l'actif</b>		1 045,4	14,3	1 059,7
<i>Passifs courants</i>				
Découvert bancaire		16,5	-	16,5
Fournisseurs et autres créditeurs	<b>h, m</b>	210,1	(1,4)	208,7
Passifs d'impôt exigible	<b>n</b>	28,7	6,9	35,6
		255,3	5,5	260,8
<i>Passifs non courants</i>				
Dette à long terme		184,8	-	184,8
Impôt différé	<b>n</b>	1,5	(0,1)	1,4
Autres éléments du passif à long terme	<b>c, g, m</b>	27,4	(13,0)	14,4
<b>Total du passif</b>		469,0	(7,6)	461,4
<i>Capitaux propres</i>				
Capital-actions		614,4	-	614,4
Surplus d'apport	<b>d, h</b>	33,5	(32,1)	1,4
Cumul des autres éléments du résultat global	<b>e</b>	80,1	(80,1)	-
Déficit	<b>c, d, e, g, h, i, k, l, m</b>	(151,6)	134,1	(17,5)
<b>Total des capitaux propres</b>		576,4	21,9	598,3
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		1 045,4	14,3	1 059,7

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Rapprochement des éléments de l'état consolidé de la situation financière**

Au 28 février 2010	Notes	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		\$	\$	\$
<i>Actifs courants</i>				
Créances clients et autres débiteurs	<b>c, g</b>	194,1	(1,4)	192,7
Stocks		163,8	-	163,8
Charges payées d'avance		5,0	-	5,0
Impôt différé	<b>o</b>	3,8	(3,8)	-
		366,7	(5,2)	361,5
<i>Actifs non courants</i>				
Créances à long terme de franchisés		33,3	-	33,3
Autres actifs financiers		22,7	-	22,7
Placements dans des entreprises associées		7,9	-	7,9
Immobilisations corporelles	<b>i, j</b>	394,6	(53,3)	341,3
Immeubles de placement	<b>j, l</b>	-	24,0	24,0
Immobilisations incorporelles	<b>k</b>	-	137,7	137,7
Goodwill		36,0	-	36,0
Impôt différé	<b>n, o</b>	15,8	5,4	21,2
Autres éléments de l'actif à long terme	<b>k</b>	107,9	(97,7)	10,2
<b>Total de l'actif</b>		984,9	10,9	995,8
<i>Passifs courants</i>				
Découvert bancaire		13,3	-	13,3
Fournisseurs et autres créditeurs	<b>h, m</b>	195,2	(1,4)	193,8
Passifs d'impôt exigible	<b>n</b>	36,1	5,0	41,1
		244,6	3,6	248,2
<i>Passifs non courants</i>				
Dette à long terme		199,9	-	199,9
Impôt différé		1,3	-	1,3
Autres éléments du passif à long terme	<b>c, g, m</b>	29,5	(12,2)	17,3
<b>Total du passif</b>		475,3	(8,6)	466,7
<i>Capitaux propres</i>				
Capital-actions		650,8	-	650,8
Surplus d'apport	<b>d, h</b>	32,7	(32,1)	0,6
Cumul des autres éléments du résultat global	<b>e</b>	80,1	(80,1)	-
Déficit	<b>c, d, e, g, h, i, k, l, m</b>	(254,0)	131,7	(122,3)
<b>Total des capitaux propres</b>		509,6	19,5	529,1
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		984,9	10,9	995,8

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Rapprochement des éléments de l'état consolidé du résultat**

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011	Notes	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)		\$	\$	\$
<b>Ventes</b>		2 348,7	-	2 348,7
<b>Autres produits</b>	<b>k</b>	249,1	15,0	264,1
		2 597,8	15,0	2 612,8
<b>Charges opérationnelles</b>				
Coût des ventes		2 091,6	-	2 091,6
Frais généraux et opérationnels	<b>g, h, m</b>	230,1	0,6	230,7
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b> <sup>(1)</sup>				290,5
Amortissements	<b>i, k</b>	17,6	11,3	28,9
<b>Résultat opérationnel</b>		258,5	3,1	261,6
<b>Frais financiers</b>	<b>g</b>	0,7	0,4	1,1
<b>Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat</b>		257,8	2,7	260,5
<b>Impôt sur le résultat</b>		77,6	0,3	77,9
<b>Résultat net</b>		180,2	2,4	182,6
<b>Résultat de base et dilué par action, en dollars</b>		0,77	0,01	0,78

**Rapprochement des éléments de l'état consolidé du résultat global**

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011	Notes	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
(en millions de dollars canadiens)		\$	\$	\$
<b>Résultat net</b>		180,2	2,4	182,6
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Pertes actuarielles sur les régimes de retraite à prestations définies	<b>g</b>	-	(0,1)	(0,1)
Limite au titre de l'actif des régimes de retraite à prestations définies	<b>g</b>	-	0,1	0,1
Impôts sur les éléments ci-dessus		-	-	-
		-	-	-
<b>Total du résultat global</b>		180,2	2,4	182,6

<sup>1)</sup> Bien que cette mesure de rendement n'était pas reconnue par les PCGR du Canada, le résultat opérationnel avant amortissements de la Société s'est établi à 291,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 26 février 2011.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Rapprochement des éléments des variations des capitaux propres**

Notes	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada	576,4	509,6
Écarts augmentant (diminuant) les capitaux propres		
Avantages du personnel	(4,4)	(4,5)
Paiements fondés sur des actions	(0,1)	(0,1)
Immobilisations corporelles	(20,9)	(19,3)
Frais de développement de la bannière	36,8	31,9
Dépréciation d'actifs	(1,6)	(1,7)
Transactions de cession-bail	12,1	13,2
	21,9	19,5
Total des capitaux propres selon les IFRS	598,3	529,1

**Choix initiaux lors de l'adoption**

Les exemptions prévues par IFRS 1 qui ont été appliquées lors du passage des PCGR du Canada aux IFRS sont décrites ci-après.

**Exemptions facultatives aux IFRS**

a) Regroupements d'entreprises – IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, peut être adoptée de façon rétrospective ou prospective. L'application rétrospective nécessite le retraitement d'une partie ou de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société s'est prévaluée de cette exemption et n'a pas retraité ses acquisitions antérieures à la date de transition.

Cela résulte, pour le goodwill résultant des acquisitions antérieures au 28 février 2010 après un test de dépréciation, en la conservation du montant enregistré en vertu de l'ancien référentiel comptable en tant que coût présumé dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture selon les IFRS.

b) Juste valeur comme coût présumé – IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de la mesure des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition comme coût présumé, ou l'application rétrospective d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. La Société ne s'est pas prévaluée de cette exemption et a appliqué IAS 16 de manière rétrospective.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Exemptions facultatives aux IFRS (suite)**

c) Avantages du personnel – IAS 19, *Avantages du personnel*, permet que certains gains et pertes actuariels soient différés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou qu'ils soient comptabilisés immédiatement en réserves dans les capitaux propres. L'application rétrospective de la méthode du corridor pour la constatation des gains et des pertes actuariels conformément à IAS 19 aurait obligé la Société à déterminer les gains et les pertes actuariels à compter de la date où les régimes ont été établis. La Société s'est prévaluée de cette exemption et c'est pourquoi elle a comptabilisé tous les gains et pertes actuariels cumulatifs à la date de transition. Les pertes actuarielles cumulées d'un montant de 1,7 million de dollars au 28 février 2010, qui étaient incluses dans l'actif au titre des prestations constituées en vertu des PCGR du Canada, ont donc été reclassées dans le déficit de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture.

d) Paiements fondés sur des actions – Une entité peut appliquer IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, seulement aux instruments de capitaux propres dont les droits n'ont pas été acquis à la date de transition. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués et dont les droits ont été acquis avant la date de transition aux IFRS.

e) Montant cumulé des différences de conversion – L'application rétrospective des IFRS aurait obligé la Société à déterminer le montant cumulé des différences de conversion conformément à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, à compter de la date à laquelle une filiale ou une entreprise associée a été constituée ou acquise. IFRS 1 permet toutefois que les gains et les pertes de change cumulés soient ramenés à zéro à la date de transition. La Société a choisi de ramener à zéro ses gains nets de change d'un montant de 80,1 millions de dollars au 28 février 2010 qui ont été reclassés dans le déficit à la date de transition.

**Exception obligatoire aux IFRS**

L'exception prévue par IFRS 1 qui a été appliquée lors du passage des PCGR du Canada aux IFRS est décrite ci-après.

f) Estimations – Les connaissances acquises a posteriori ne doivent pas être utilisées pour établir ou réviser des estimations. Les estimations qui avaient été établies par la Société auparavant selon les PCGR du Canada n'ont pas été révisées lors de l'application des IFRS, sauf lorsqu'il a été nécessaire de le faire pour refléter toute différence entre les méthodes comptables.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Modifications de méthodes comptables**

Les principales modifications de méthodes comptables qui ont eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société sont décrites ci-après :

g) *Avantages du personnel* : Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés découlant de modifications aux régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient profiter de la modification. Selon les IFRS, ce coût est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits modifiés ont été acquis, le coût des services passés doit être comptabilisé immédiatement. Le coût des services passés associés aux droits acquis à la date de transition est comptabilisé dans le déficit de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture. Le coût des services passés associés aux droits acquis, d'un montant de 3,3 millions de dollars au 28 février 2010 et qui était inclus dans l'actif au titre des prestations constituées en vertu des PCGR du Canada a donc été reclassé dans le déficit de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture.

IAS 19, *Avantages du personnel*, permet que certains gains et pertes actuariels soient différés et amortis, sous réserve de la méthode du corridor, ou qu'ils soient comptabilisés immédiatement dans le résultat consolidé ou en réserve dans les capitaux propres. La Société a comptabilisé ses gains et pertes actuariels immédiatement en réserve dans les capitaux propres.

h) *Paiements fondés sur des actions* : Selon les PCGR du Canada, la Société considérait les droits d'options d'achat d'actions acquis graduellement comme une attribution unique. Également, les renonciations d'attributions étaient comptabilisées lorsqu'elles survenaient. De plus, les droits à la plus-value d'actions étaient comptabilisés à la valeur intrinsèque.

Selon les IFRS, chaque tranche d'options doit être considérée comme une attribution distincte. Tandis que les droits à la plus-value d'actions sont comptabilisés à la juste valeur. La charge de rémunération fondée sur des actions pour les options et les droits à la plus-value d'actions doit être comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche. Une estimation est requise pour le nombre prévu d'attributions à acquérir, et l'estimation doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. Par conséquent, la Société a ajusté sa charge de paiements fondés sur des actions pour les options et les droits à la plus-value d'actions pour tenir compte de ces différences.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Modifications de méthodes comptables (suite)**

i) Immobilisations corporelles : Selon les IFRS, après leur comptabilisation initiale, il est possible d'évaluer les immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation. Le modèle de la réévaluation n'est pas permis selon les PCGR du Canada. La Société continue d'utiliser le modèle du coût.

Selon les IFRS, les immobilisations corporelles doivent être amorties en fonction de leurs composantes. Les règles d'identification des composantes étant moins exigeantes selon les PCGR du Canada, la Société a identifié de nouvelles composantes qui sont amorties distinctement selon les IFRS pour ses immeubles. La valeur comptable des immobilisations corporelles calculée selon les IFRS est inférieure à celle calculée selon les PCGR du Canada. Il en a résulté une diminution des immobilisations corporelles de 29,3 millions de dollars au 26 février 2011 et 27,0 millions de dollars au 28 février 2010 dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

L'effet global de l'amortissement par composante est une augmentation de la charge d'amortissement de 2,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 26 février 2011 dans l'état consolidé du résultat de la Société.

j) Immeubles de placement : Selon les PCGR du Canada, il n'existe pas de définition ni de norme spécifique pour les immeubles de placement. Quelques-uns des immeubles destinés à la location de la Société répondent à la définition d'immeubles de placement.

Selon les IFRS, les immeubles de placement peuvent être évalués selon le modèle du coût ou selon le modèle de la juste valeur. Les immeubles touchés par cette différence étaient comptabilisés selon le modèle du coût en vertu des PCGR du Canada. La Société continue d'utiliser le modèle du coût.

k) Frais de développement de la bannière : En vertu des PCGR du Canada, les incitatifs versés aux franchisés étaient considérés comme des contreparties versées à des franchisés. Ils étaient amortis sur une période de dix ans et étaient comptabilisés en réduction des redevances incluses dans les autres produits.

En vertu des IFRS, ces incitatifs versés aux franchisés sont considérés comme des frais de développement de la bannière afin de mieux refléter leur substance économique et sont amortis dans le résultat consolidé dans les amortissements sur leur durée d'utilité estimée de 25 ans. Il en a résulté une augmentation des immobilisations incorporelles de 46,2 millions de dollars au 26 février 2011 et 40,0 millions de dollars au 28 février 2010 dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Il en a résulté également une diminution de la charge d'amortissement de 6,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 26 février 2011 dans l'état consolidé du résultat de la Société.

En vertu des PCGR du Canada, les incitatifs versés aux franchisés étaient comptabilisés dans les autres éléments de l'actif à long terme. En vertu des IFRS, les frais de développement de la bannière sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, dans l'état consolidé de la situation financière.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Modifications de méthodes comptables (suite)**

l) Dépréciation d'actifs : Les PCGR du Canada utilisent une approche en deux étapes pour tester la dépréciation des actifs amortissables: on compare d'abord la valeur comptable des actifs aux flux de trésorerie futurs non actualisés afin de déterminer si une dépréciation existe; puis, si la première étape du test de dépréciation n'est pas concluante, on évalue la dépréciation en comparant les valeurs comptables des actifs aux justes valeurs. IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, prescrit l'utilisation d'une approche en une seule étape pour tester et évaluer la dépréciation. La valeur comptable des actifs est comparée directement avec la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (celle-ci étant calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs). Cela pourrait augmenter les dépréciations à comptabiliser puisqu'auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les valeurs comptables des actifs étaient justifiées sur la base de la valeur non actualisée des flux de trésorerie.

Les IFRS exigent également la reprise d'une perte de valeur, à l'exception du goodwill, quand la valeur recouvrable est plus élevée que la valeur comptable (sans toutefois dépasser le montant amorti de l'actif s'il n'y avait pas eu perte de valeur), contrairement aux PCGR du Canada qui ne permettent pas les reprises.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau des unités d'exploitation. Selon IAS 36, ce test est effectué au niveau des unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Société a identifié ses unités génératrices de trésorerie et a déterminé que ce changement n'a pas d'incidence significative sur le mode d'évaluation de la dépréciation de son goodwill.

Les IFRS exigent que la Société soumette ses actifs à un test de dépréciation à la date de transition aux IFRS s'il existe une indication de dépréciation, sauf pour le goodwill, dont le test de dépréciation est obligatoire lorsque l'exemption facultative liée aux regroupements d'entreprises est appliquée. À la date de transition, il en a résulté une diminution des immeubles de placement de 2,3 millions de dollars dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Société.

m) Transactions de cession-bail : Selon les PCGR du Canada, lors d'une transaction de cession-bail, si le vendeur-preneur conserve plus qu'une petite fraction, mais moins que la quasi-totalité du bien, le montant du gain ou de la perte résultant de la vente est reporté et imputé dans le résultat sur la durée du bail. Selon les IFRS, si une transaction de cession-bail débouche sur un contrat de location simple et s'il est clair que la transaction est effectuée à la juste valeur, tout gain ou perte doit être comptabilisé immédiatement.

Dans son état consolidé de la situation financière de transition, la Société avait, dans les autres éléments du passif à long terme, des produits reportés relatifs à des transactions de cession-bail qui auraient immédiatement été comptabilisés à titre de gain en vertu des IFRS. Par conséquent, les autres éléments du passif à long terme ont été réduits de 16,6 millions de dollars, et les fournisseurs et autres créditeurs ont été réduits de 1,5 million de dollars dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**33. Explication de la transition aux IFRS (suite)**

**Modifications de méthodes comptables (suite)**

n) Impôt différé : Les modifications mentionnées précédemment ont donné lieu à une augmentation (diminution) de l'impôt différé comme il est illustré ci-dessous :

	Notes	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
		\$	\$
Immobilisations corporelles	<b>i</b>	7,8	7,3
Immeubles de placement	<b>l</b>	0,6	0,6
Frais de développement de la bannière	<b>k</b>	(9,4)	(8,1)
Avantages du personnel	<b>c, g</b>	1,8	1,7
Transactions de cession-bail	<b>m</b>	(4,5)	(4,9)
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé		6,9	5,0
<b>Augmentation de l'impôt différé</b>		<b>3,2</b>	<b>1,6</b>

Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé : En vertu des PCGR du Canada, les éliminations inter-secteurs au titre de l'impôt sur les bénéficiaires sont incluses dans l'impôt exigible. En vertu des IFRS, les éliminations inter-secteurs au titre de l'impôt sur le résultat sont incluses dans l'impôt différé. Par conséquent, les actifs d'impôt différé et l'impôt exigible ont été augmentés de 5,0 millions de dollars dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Société.

o) Impôt différé : En vertu des PCGR du Canada, l'impôt différé est réparti entre les éléments à court terme et les éléments à long terme, selon l'actif ou le passif sous-jacent ou selon la résorption prévue des éléments non liés à un actif ou à un passif. En vertu des IFRS, tous les actifs et passifs d'impôt différé sont classés à titre d'éléments non courants. À la date de transition, un montant de 3,8 millions de dollars d'actifs d'impôt différé courants a été reclassé dans les actifs d'impôt différé non courants dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Société.

**34. Événement postérieur à la date de clôture**

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 17 avril 2012 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 de ses 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars sera enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

## **LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**

### **Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 3 mars 2012 et le 26 février 2011

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)*

---

#### **34. Événement postérieur à la date de clôture (suite)**

La vente de ces actions ramène la participation de la Société à 19,85 % des actions ordinaires et en circulation de Rite Aid et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid passe de 3 à 2 membres et la Société perd son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, sera dorénavant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement entraînera la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société au premier trimestre de l'exercice financier 2013, ce qui correspond à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires toujours détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid seront constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société.



## **Renseignements généraux**

### **Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.**

530, rue Bériault  
Longueuil (Québec)  
J4G 1S8

### **Auditeurs indépendants**

Deloitte & Touche s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal (Québec)  
J3B 4T9

### **Agent de transfert et registraire**

Société de fiducie Computershare  
1500, rue University  
Bureau 700  
Montréal (Québec)  
H3A 3S8

### **Inscription boursière**

Bourse de Toronto  
Symbole boursier : PJC.A

### **Sites internet**

[www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com)

### **Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 10 juillet 2012 à 9 h 30 au siège social de la Société situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

### **Notice annuelle**

La notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser au secrétariat corporatif de la Société.

### **Relations avec les investisseurs**

(450) 646-9611, poste 1165  
[IR@jeancoutu.com](mailto:IR@jeancoutu.com)

*To receive an English version of this report, please write to:*

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.  
c/o Corporate Secretary  
530 Bériault Street  
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

*or send an e-mail to [IR@jeancoutu.com](mailto:IR@jeancoutu.com)*



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com)